

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 NF ; ETRANGER : 40 NF

Compte cheque postal 9063 13. Paris )

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 NF

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1<sup>re</sup> Législature

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 33<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Dimanche 29 Octobre 1961.

#### SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1962 (2<sup>e</sup> partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3459).

Rappel au règlement : MM. Deschizeaux, Paul Reynaud, président de la commission des finances ; le président.

MM. Gabelle, rapporteur spécial pour l'agriculture ; Voisin, rapporteur spécial pour le F.O.R.M.A. ; Charpentier, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges pour l'agriculture ; Grasset-Morcl, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges pour le F.O.R.M.A. ; Mlle Dienesch, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles pour l'enseignement agricole.

MM. Thomas, Ihuel, Mahias, Christian Bonnet, Fourmond, Bayou, Deschizeaux.

Renvoi de la suite du débat.

2. — Ordre du jour (p. 3474).

**PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS**

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

\* (2 f.)

— 1 —

#### LOI DE FINANCES POUR 1962 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1962 (n° 1436, 1445).

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :

Gouvernement et commissions, 31 heures 22 minutes ;

Groupe de l'union pour la nouvelle République, 10 heures 25 minutes ;

Groupe des indépendants et paysans d'action sociale, 6 heures 40 minutes ;

Groupe des républicains populaires et du centre démocratique, 2 heures 40 minutes ;

Groupe du regroupement national pour l'unité de la République, 3 heures 5 minutes ;

Groupe de l'entente démocratique, 48 minutes.

Le groupe socialiste et les isolés ont épuisé leur temps de parole.

[Articles 20 à 35 (suite).]

**M. le président.** Nous abordons la discussion du budget du ministère de l'agriculture.

## AGRICULTURE

### ÉTAT C

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils. (Mesures nouvelles.)

- « Titre III. — + 37.191.183 NF ;
- « Titre IV. — + 304.179.871 NF. »

### ÉTAT D

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicable aux dépenses en capital des services civils. (Mesures nouvelles.)

#### TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisation de programme, 126.200.000 NF ;
- « Crédit de paiement, 25.680.000 NF. »

#### TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisation de programme, 799 millions de nouveaux francs ;
- « Crédit de paiement, 155.580.000 NF. »

**M. Louis Deschizeaux.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Deschizeaux, pour un rappel au règlement.

**M. Louis Deschizeaux.** Mesdames, messieurs, je veux élever une protestation, en mon nom et au nom de nombreux collègues qui siègent sur tous les bancs.

Il est fâcheux, selon moi, que l'on ait choisi un dimanche pour discuter le budget de l'agriculture. Il est encore plus fâcheux que cette discussion vienne un peu par surprise. Car l'ordre de discussion des différents budgets a été, au cours de la séance écoulée, fort discrètement modifié.

Nous avons été prévenus du changement il y a trois jours à peine. Le rapport pour avis de M. Charpentier a été distribué ce matin même.

Tout cela, mes chers collègues, donne à la discussion du budget de l'agriculture un caractère d'improvisation. Le Gouvernement, qui ne s'embarrasse pas d'égards particuliers envers les « intermédiaires » que nous sommes, reste ainsi fidèle à lui-même. Je ne veux pas prêter à M. le ministre de l'agriculture des pensées machiavéliques. Mais on s'est peut-être dit, dans les sphères gouvernementales, que les députés, retenus par des engagements, seraient moins nombreux aujourd'hui dimanche et que la discussion d'un budget épineux s'en trouverait facilitée. C'est reconnaître indirectement que le Parlement, malgré le caractère académique de nos discussions, n'est pas encore tout à fait mort et qu'il vaut mieux, pour le pouvoir, ne pas fournir aux agriculteurs, par la lecture du *Journal officiel*, un aïment à leur mécontentement, à ce mécontentement dont vous avez pu constater vous-même, monsieur le ministre, au cours de votre récent voyage en Bretagne, qu'il était de granit et qu'il s'est dressé devant vous comme un bloc avec le monolithisme qui est celui du dolmen.

**M. le président.** Monsieur Deschizeaux qu'il soit très fâcheux de siéger le dimanche, nous en sommes tous d'accord. Que le budget de l'agriculture soit discuté un dimanche, nous le constatons, et nous pouvons assurément le regretter. (Applaudissements.)

A ce sujet je rappelle que, les années précédentes — M. Lalle s'en souviendra — ...

**M. Albert Lalle.** Hélas !

**M. le président.** ...il avait été question de traiter l'agriculture le vendredi soir et le samedi.

**M. Albert Lalle.** C'était d'ailleurs la tradition.

**M. le président.** Et M. Lalle avait obtenu à plusieurs reprises la modification de l'ordre de discussion des budgets, si bien que d'autres budgets que celui de l'agriculture avaient été inscrits à l'ordre du jour de ces séances gênantes de fin de semaine.

Il se trouve que, cette année — cette tradition ayant été interrompue — le budget de l'agriculture est discuté un dimanche. Nous le regrettons — je le répète — mais cela ne signifie pas que ce budget sera désormais, tous les ans, discuté le dimanche.

**M. Albert Lalle.** Je n'ai pas demandé qu'il soit discuté un dimanche !

**M. le président.** Cela étant, je rappelle à M. Deschizeaux qui est apparemment au groupe socialiste que ce groupe ainsi que les isolés ont épuisé leur temps de parole dans la discussion budgétaire, ce qui montre à l'évidence à quel point il est nécessaire de siéger le samedi et le dimanche. (Sourires.)

Mais je ferai preuve d'une grande mansuétude, en ce sens que je ne refuserai pas la parole aux membres du groupe socialiste, me contentant de leur demander de limiter à deux ou trois minutes la durée de leurs interventions, à moins qu'ils n'obtiennent, à la suite d'une négociation, que d'autres groupes leur cèdent une partie de temps de parole dont ils disposent encore eux-mêmes.

Je les y engage, sinon, nous ne pourrions plus observer les horaires, même en siégeant le dimanche !

**M. Louis Deschizeaux.** Je me suis fait inscrire dans la discussion...

**M. le président.** Je ne vous refuserai pas la parole, mais je répète que le temps de parole du groupe socialiste est épuisé.

**M. Raoul Rayou.** Mais notre groupe, lui, n'est pas épuisé ! (Sourires.)

**M. le président.** Par bonheur !

Je compte sur la bonne grâce habituelle et l'esprit de discipline des membres du groupe socialiste pour qu'ils abrègent autant qu'ils le pourront leurs interventions, de telle sorte que l'entorse au règlement que je ferai ne prenne pas un caractère abusif.

**M. Louis Deschizeaux.** Monsieur le président, je me suis fait inscrire dans la discussion et j'aimerais savoir si je pourrais disposer d'une dizaine de minutes.

J'ignore si le groupe socialiste a demandé à d'autres groupes de l'Assemblée de lui céder une part de leur temps de parole encore disponible mais je vous prie de reconnaître que je n'abuse pas souvent de la tribune.

**M. le président.** Monsieur Deschizeaux, je vous demanderai d'être bref. Nous nous entendrons toujours.

Si le groupe socialiste voulait bien procéder comme je le lui ai suggéré, il mettrait tout le monde à l'aise et nous permettrait de respecter nos horaires.

Je pense m'être bien fait comprendre.

**M. Paul Reynaud,** président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances.

**M. le président de la commission.** Je veux dire un mot au sujet de ces incidents fâcheux.

Il en sera toujours ainsi sous le régime de la Constitution actuelle aussi longtemps que le Gouvernement ne voudra pas saisir la commission des finances, au début de septembre, du projet de loi de finances. (Applaudissements à droite et à l'extrême gauche.)

**M. le président.** J'en suis convaincu.

Cependant, nous devons constater que le Gouvernement a joué le jeu en ce sens qu'il n'a pas pris de retard, ayant déposé le projet de loi de finances dans les délais impartis par la loi.

**M. le président de la commission.** Il a appliqué la Constitution. C'est elle qu'il faut changer... ou les méthodes du Gouvernement.

**M. le président.** Nous sommes d'accord : c'est une affaire de modification de la Constitution.

Cela dit, je vais donner la parole à M. Gabelle, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. J'ai à peine besoin de rappeler à MM. les rapporteurs

de la commission des finances et à MM. les rapporteurs pour avis que leur temps de parole est compté chichement et je le regrette.

Monsieur Gabelle, vous avez la parole.

**M. Pierre Gabelle, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits que le Gouvernement propose de mettre à la disposition de M. le ministre de l'agriculture pour l'exercice 1962 sont en augmentation de 38,5 p. 100 par rapport à ceux de l'exercice 1961.

Leur montant global passe, en effet, de 1.625 millions de nouveaux francs en 1961, à 2.252 millions de nouveaux francs pour 1962, somme à laquelle vient s'ajouter le crédit figurant dans l'amendement déposé par le Gouvernement en cours de discussion, soit 52 millions de nouveaux francs, qui représente le complément de prise en charge de la suppression de la moitié de la franchise sur les prestations maladie.

L'examen des dotations de ce budget fait ressortir que les majorations correspondent, d'une façon générale, à la mise en œuvre des lois d'intérêt agricole de caractère économique ou social votées depuis 1960.

Effectivement, s'il suffisait de textes et de crédits, sans parler des discours, pour sauver l'agriculture française, nous serions en bonne voie. Au cours des dernières années, en effet, et particulièrement depuis le printemps de 1960, d'importantes lois nouvelles ont été votées et l'accroissement des crédits proposés pour 1962, par rapport aux exercices antérieurs, est considérable, surtout si l'on ajoute aux dotations de ce budget les 2.200 millions de nouveaux francs qui seront par ailleurs affectés aux dépenses de résorption et d'exportation des excédents agricoles, lesquels s'éleveront ainsi à un niveau sensiblement égal à celui du budget de l'agriculture tout entier.

Mais les lois nouvelles ne connaissent pas toutes le même rythme d'application et la loi de programme d'investissements agricoles ne concernait, d'ailleurs, qu'un certain nombre de secteurs. Ainsi plusieurs points faibles demeurent dans ce budget sur lesquels la vigilance de notre ministre de l'agriculture est particulièrement appelée.

La politique de soutien budgétaire des prix se développe plus rapidement que ne s'ouvrent les débouchés. Gagner des débouchés suffisants, ne serait-ce pas la meilleure politique de soutien des prix ?

Parvenir ainsi à la rentabilité des prix des productions agricoles, ce serait du même coup donner à l'agriculture le moyen d'adapter ses structures et ses organisations aux conditions de qualité et de rendement qu'impose la concurrence internationale.

Incontestablement les débouchés existent ; ils existent au sein même du Marché commun. Mais à quelles conditions les obtenir ? C'est au premier chef un problème politique qu'il faut résoudre, le problème économique étant pratiquement insoluble à partir des seules données nationales.

Dans le domaine social, l'effort de l'Etat porte plus particulièrement sur la participation au financement de l'assurance maladie invalidité des exploitants agricoles et sur la progression des subventions pour les autres prestations sociales agricoles.

Au plan économique, le budget de 1962 reflète la priorité donnée à la prophylaxie des maladies des animaux, à la vulgarisation et à l'accélération de certaines réalisations prévues dans la loi-programme d'investissements pour le remembrement, le stockage et la transformation des produits agricoles.

Pour l'équipement rural, par contre, la progression est beaucoup plus faible et certaines rubriques, telles celles de l'hydraulique agricole, de la voirie agricole, des aménagements de village sont reconduites aux mêmes chiffres que l'an passé et les moyens d'action en ces domaines en seront donc en fait réduits en fonction des majorations de prix sur travaux.

Les crédits de fonctionnement du génie rural comme les crédits d'équipement rural sont ceux qui, dans ce budget, connaissent les plus faibles progressions.

Le rapprochement des chiffres globaux de 1961 avec ceux de 1962 permet d'observer que les dépenses de fonctionnement et d'intervention, d'une part, et les dépenses en capital, d'autre part, progressent au même rythme de 38,5 p. 100. En revanche, l'accroissement des autorisations de programme bien que encore sensible, s'effectue à un taux moindre qui ne dépasse pas 14,4 p. 100.

Ainsi, l'agriculture fait exception pour ses dépenses en capital à la règle générale du budget 1962, qui se caractérise par une diminution relative des crédits de paiement, réduction que le Gouvernement explique par l'existence d'importants crédits non consommés sur les exercices antérieurs et reportables.

Pour les dépenses ordinaires, les mesures nouvelles représentent 85 p. 100 de l'augmentation totale. Dans ce domaine, le bud-

get de l'agriculture, pour 1962, traduit la volonté du Gouvernement d'appliquer loyalement les lois votées en 1960 et 1961 et de développer sensiblement les moyens d'action et d'intervention de ce grand service public. Pour l'administration centrale, les crédits accusent une majoration de 10 p. 100. Nous y relevons particulièrement l'incidence des réformes de structure annoncées par le ministre de l'agriculture, la création d'emplois qu'exigent les nouvelles lois sociales agricoles et la prise en charge d'agents rapatriés d'outre-mer.

Je devrais également appeler l'attention de l'Assemblée sur la situation des effectifs des administrateurs civils de l'administration centrale au ministère de l'agriculture ; mais le temps imparti pour ce débat ne me le permet pas et je ne puis que vous prier, mes chers collègues, pour ces différentes rubriques comme pour beaucoup de celles qui vont suivre, de bien vouloir vous reporter au rapport écrit, annexe n° 6 du rapport 1445, dans lequel vous trouverez, je pense, la documentation et les précisions que vous pourriez désirer.

La direction des affaires économiques enregistre une augmentation de crédits de 51 p. 100.

Plusieurs questions doivent ici retenir notre attention et, tout spécialement, le développement du service des enquêtes statistiques.

La nouvelle dotation doit permettre à ce service de disposer de moyens d'action nouveaux pour élargir en 1962 le champ des enquêtes pilotes sur le cheptel bovin, les enquêtes fruitières et avicoles ainsi que celles qui portent sur le machinisme agricole. Elle permettra également une enquête spéciale sur cinq départements et une étude particulière du prix du porc dans dix zones de production afin d'organiser l'observation des prix agricoles en vue de la mise au point des moyens de prélèvement dans le cadre du Marché commun.

Il serait illusoire d'entreprendre une centralisation de la documentation statistique à Paris sans relais interdépartementaux disposant de moyens matériels de coordination permettant les synthèses régionales indispensables. Le budget de 1962 tient compte de cette nécessité.

Le chapitre 44-30 « Encouragements à l'emploi des amendements calcaires », reçoit cette année directement sa dotation de 9.150.000 NF, ainsi que la demande en a été formulée ici même les années dernières.

En revanche, monsieur le ministre, ce crédit ne figure plus sur l'état des crédits reportables. Cela semble un inconvénient grave. En effet, l'emploi des amendements calcaires est fortement influencé, non seulement par la situation de l'agriculture, mais aussi par les caprices des saisons, et les crédits nécessaires au règlement des subventions peuvent varier d'une période à l'autre dans des proportions sensibles. C'est pourquoi la commission des finances vous propose un amendement tendant à réinscrire les crédits de ce chapitre au tableau II, sur la liste des crédits reportables.

La direction des affaires techniques voit ses crédits majorés de 104 p. 100, mais l'augmentation très importante de la dotation est essentiellement due au fait que certains chapitres précédemment portés dans les colonnes pour « mémoire », font l'objet de prévisions chiffrées dans le présent projet. C'est notamment le cas pour l'encouragement à la sélection animale qui reçoit 6.260.000 NF, soit 50 p. 100 de majoration pour s'appliquer notamment à l'encouragement à l'extension du contrôle laitier, à l'achat et à la conservation de bons reproducteurs et à l'encouragement et à l'extension du contrôle des aptitudes en matière de production de viande.

Dans le cadre de cette direction, le Gouvernement propose de faire disparaître le corps des officiers des haras qui constitue une administration traditionnelle au renom très ancien et d'intégrer ses membres dans le corps des ingénieurs des services agricoles.

Cette disparition n'a pas manqué de retenir l'attention d'un certain nombre de nos collègues. Le corps des officiers des haras avait jusqu'ici pour compétence exclusive les questions se rapportant à l'élevage et à l'utilisation du cheval. La disparition presque totale de celui-ci dans l'armée, la très importante diminution de la traction animale et la régression de l'élevage hippique, en amenuisant le rôle traditionnel du corps des haras, ont conduit à envisager une reconversion de l'activité de ce dernier.

La mesure proposée surprend néanmoins par sa soudaineté mais on peut penser que la réforme projetée permettra de mieux assurer le déroulement normal de la carrière des officiers des haras qui, en raison de l'exiguïté actuelle de leur corps, étaient appelés à subir de sérieux préjudices.

Avec notre collègue Rivain, la commission des finances a tenu en cette circonstance à rendre hommage à ce corps dont les services ont été particulièrement appréciés dans le passé et qui

n'a cessé de faire preuve d'un dévouement total, ainsi qu'à la compétence et aux qualités éminentes de ceux qui y ont servi.

Les services vétérinaires voient croître très sérieusement leurs prérogatives et responsabilités parallèlement au renforcement des moyens de lutte contre les maladies des animaux et à la rapide extension des régions contrôlées.

Dans le rapport de l'année dernière, la commission des finances avait souligné le déséquilibre de plus en plus marqué entre l'importance des crédits affectés à ses moyens de lutte d'une part et la très faible progression des effectifs et la médiocrité des situations proposées spécialement aux jeunes vétérinaires sanitaires d'Etat d'autre part.

Le budget qui nous est soumis propose 55 créations d'emploi d'agent technique sanitaire, de vétérinaire, d'inspecteur et de préposé surveillant mais, surtout, il propose une dotation de départ qui marque le début de la réforme statutaire des services vétérinaires.

Ce statut doit comporter essentiellement la fusion en un seul corps des contrôleurs généraux, des inspecteurs départementaux et des vétérinaires sanitaires d'Etat et l'intégration dans ce corps des vétérinaires adjoints départementaux, jusqu'à maintenant recrutés, sur le plan départemental, à l'initiative des préfets et des conseils généraux, pour assister, sur le plan technique, les directeurs des services vétérinaires.

Les tâches qui incombent aux services vétérinaires sont, en effet, du ressort de l'Etat, beaucoup plus que de celui du département. Il est donc normal que les agents qui en sont chargés soient des fonctionnaires de l'Etat.

Autour du directeur départemental sera ainsi constituée une équipe homogène de collaborateurs issus du même corps. Cette mesure donnera une cohésion plus grande aux services vétérinaires et une orientation à la fois plus souple et plus efficace à leur action.

La création de ce corps s'imposait de plus en plus et est devenue une condition essentielle de l'exécution des programmes de prophylaxie et d'une rationnelle utilisation des importants crédits que Gouvernement et Parlement consentent à bon escient pour la lutte contre les maladies animales, suivant les prévisions qui ont été soulignées à l'occasion de la loi de programme d'investissements agricoles, votée en 1960, pour répondre, tant aux besoins du plan intérieur qu'aux exigences des marchés extérieurs.

C'est ainsi que, au chapitre 44-28, ces crédits, ces moyens, s'élèvent à 160 millions de nouveaux francs, soit une majoration de 48 p. 100 par rapport aux crédits de l'année dernière.

Rappelons que les actions subventionnées sur ce chapitre sont celles qui tendent à la régression des maladies qui causent de graves pertes au cheptel français; il s'agit spécialement de la tuberculose et de la fièvre aphteuse ainsi que d'autres maladies telles que la brucellose, la peste aviaire, les maladies parasitaires, la peste porcine africaine.

Le service de la répression des fraudes est moins favorisé et l'attention du Gouvernement a été appelée sur l'insuffisance des moyens dont dispose ce service.

Dans une réponse officielle, M. le ministre de l'agriculture nous a fait savoir que le programme du niveau et des moyens des effectifs de ce service fera l'objet d'une étude en vue de l'établissement du prochain budget, c'est-à-dire celui de 1963.

Au titre de l'enseignement et de l'apprentissage, nous retiendrons trois propositions qui concernent la réforme de l'enseignement agricole, les crédits destinés aux bourses pour les étudiants et les subventions à l'apprentissage agricole et horticole.

Les chapitres ouverts en faveur de l'enseignement et de la vulgarisation passent de 81 millions de nouveaux francs à 121 millions de nouveaux francs, soit une majoration de 49 p. 100.

Le ministère de l'agriculture a pour tâche d'appliquer la loi du 2 août 1960 relative à l'enseignement agricole et le décret du 20 juin 1961 qui la complète et qui propose de former les cadres supérieurs demandés par les activités publiques et privées tant en France qu'à l'étranger, notamment pour l'assistance technique, et, à un niveau élevé, les techniciens avertis de l'agriculture a besoin, qui propose, enfin, de donner aux jeunes générations d'agriculteurs, fils d'exploitants et d'ouvriers agricoles, les connaissances indispensables pour assurer à la vulgarisation des techniques son plein effet.

Tout cela nécessite la transformation en lycées agricoles, en collèges agricoles et en collèges féminins agricoles d'écoles actuellement de moindre importance et de nouvelles créations dont le rapport écrit cite les principales implantations.

Les crédits des bourses sont majorés d'une part en fonction de l'accroissement des effectifs et d'autre part, pour ce qui

concerne les établissements d'enseignement supérieur, par l'alimentation de leur travaux sur celui des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale.

Au total, l'augmentation ne s'élève qu'à 477.154 nouveaux francs, chiffre qui laisse penser que bien des insuffisances subsisteront en ce domaine tant en nombre de bourses qu'en importance.

Pour l'apprentissage agricole et horticole, l'augmentation qui atteint 8.640.000 nouveaux francs fait plus que doubler la dotation du chapitre 43-33. Elle est la conséquence de l'accroissement du nombre des établissements reconnus et du nombre des élèves dans l'ensemble des établissements. Au total, 5.360 nouveaux élèves sont prévus.

Elle traduit également l'incidence de la majoration du taux de la subvention journalière qui passe de 2 nouveaux francs en 1961 à 2,70 pour 1962, ainsi d'ailleurs que le renforcement scolaire dans de nombreux centres.

Le chapitre 44-22 est doté de crédits qui figuraient précédemment dans le compte spécial du Trésor du fonds national de la vulgarisation du progrès agricole.

Cette modification a déjà été admise dans son principe par notre Assemblée qui a voté l'article 14 de la présente loi de finances qui concerne cette section.

La dépense pour 1962 est de 26.851.000 NF.

Ce budget nous propose aussi un grand nombre de créations d'emplois au titre de la vulgarisation, concernant pour la plus grande part 57 foyers nouveaux de progrès agricole, dotés chacun d'un ingénieur des travaux agricoles et d'un conseiller agricole.

L'institut national de la recherche agronomique voit ses crédits majorés de 26 p. 100, augmentation qui correspond à la mise en place des premières initiatives prévues en faveur de la recherche agronomique par le IV<sup>e</sup> plan de développement.

Les affaires professionnelles et sociales enregistrent aussi une très forte majoration de leurs crédits, de l'ordre de 72 p. 100, auxquels, comme je l'ai indiqué, vient s'ajouter le montant de l'amendement que le Gouvernement a déposé, au début de la discussion de cette loi de finances, pour la prise en charge totale de la réduction de 50 p. 100 de la franchise appliquée sur les prestations d'assurance maladie.

A ce seul titre, c'est donc une somme de 7.500 millions d'anciens francs que l'Etat prend à sa charge, somme à laquelle s'ajoutent les charges de la reconduction sur douze mois de la subvention accordée pour les neuf premiers mois d'application de la loi en 1961, ainsi que les incidences de la suppression de la zone du plus fort abattement sur les prestations familiales.

L'ampleur des tâches nouvelles qui découlent de l'extension de la législation sociale nécessite l'accroissement des moyens de l'inspection des lois sociales en agriculture dont il convient de souligner que les attributions ne sont pas limitées à l'application de la législation sociale, mais concernent aussi le régime du travail en agriculture, la mise en place des règlements du travail et des conventions collectives, le règlement des litiges et la vulgarisation de la législation, d'autant plus indispensable que celle-ci est récente et en constant développement.

Pour de nombreux agriculteurs, la migration constitue le seul moyen à leur disposition pour réaliser leur promotion sociale et il convient de souligner que les migrations métropolitaines se sont trouvées gênées par l'insuffisance des moyens financiers des candidats. La politique de migration des agriculteurs a tendu également, successivement, au reclassement des agriculteurs français du Maroc, de Tunisie, de Guinée. Les perspectives démographiques françaises, l'extension de la politique des migrations rurales à de nouveaux rapatriés doivent conduire à développer les structures d'accueil. La création des S. A. F. E. R., sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, au sein desquelles les organismes de migration rurale seront représentés, devrait permettre enfin des réalisations à la mesure des besoins.

La dotation budgétaire ne varie pas cette année mais le fonds de développement économique et social est appliqué à consacrer à l'octroi de prêts aux agriculteurs migrants une somme de 15 millions de nouveaux francs au lieu de 10 millions l'année dernière.

La direction du génie rural, comme je l'ai signalé au début de ce rapport, est celle qui, dans ce budget, pour ses dépenses de fonctionnement, bénéficie de l'augmentation la plus faible. Peut-on d'ailleurs parler d'augmentation, celle-ci n'étant que de 1 p. 100. Sont néanmoins signalées 39 créations d'emplois pour renforcer l'effectif global du génie rural et 11 créations pour le centre national d'études et d'expansion du machinisme agricole.

Les eaux et forêts sont un peu mieux pourvues avec 113 millions de nouveaux francs de crédits, soit une majoration de 11 p. 100 qui se traduit par 118 créations d'emplois pour tâches traditionnelles et nouvelles et 66 pour la recherche.

J'en arrive aux dépenses en capital.

Les autorisations de programme affectées à l'enseignement et à la recherche progressent notablement puisque, de 58 millions de nouveaux francs en 1960 et 91 millions de nouveaux francs en 1961, elles passent à 137.420.000 nouveaux francs en 1962.

Les crédits affectés à l'enseignement continuent à être en forte augmentation, ce que nécessite absolument l'application de la législation nouvelle.

Quant aux crédits affectés à la recherche, qui n'avaient augmenté que très légèrement en 1961, ils marquent une accélération très notable pour 1962 et passent de 17 à 27 millions de nouveaux francs.

Il en est de même pour ceux concernant la vulgarisation, dont les autorisations de programme assureront le financement de quinze nouvelles zones témoins et de cinquante-sept nouveaux foyers agricoles.

Nos collègues rapporteurs pour avis sur ces questions ne manqueront pas à ce sujet de donner de nombreuses précisions, et je passe tout de suite au programme d'équipement.

**M. le président.** Monsieur le rapporteur, je vous demande d'abréger ; vous avez déjà dépassé de cinq minutes votre temps de parole.

**M. Pierre Gabelle, rapporteur spécial.** Monsieur le président, le sujet est fort important, et je me borne cependant à un exposé très sommaire.

**M. le président.** Je m'en remets, monsieur le rapporteur, à votre talent.

**M. Pierre Gabelle, rapporteur spécial.** Les autorisations de programme relatives à l'aménagement des grandes régions agricoles confirment exactement les inscriptions portées dans la loi de programme et sont égales aux dotations de l'année dernière, à l'exception de deux majorations dont l'une concerne le canal de Provence et l'autre, de 1.500.000 nouveaux francs, doit permettre le lancement d'études préliminaires pour l'aménagement d'autres régions.

En dépit de dotations fort importantes, la stabilité du montant des autorisations de programme dévolues aux grands aménagements régionaux demeure un sujet d'appréhension face aux nécessités d'évolution de notre agriculture de demain, qui dépend essentiellement des travaux d'infrastructure d'aujourd'hui.

La nécessité du maintien d'un certain rythme des travaux, qui est la condition de leur rentabilité, requiert tout particulièrement la vigilance du Gouvernement, ainsi que les conditions dans lesquelles on cherche à atteindre les buts qui ont été désignés.

Pour le remembrement, les autorisations de dépenses accusent une forte augmentation, portant celles-ci à 200 millions de nouveaux francs au lieu de 145 millions l'année dernière.

Un certain retard dans les paiements des opérations réalisées semble s'être accumulé et justifie d'ailleurs l'augmentation importante qui nous est proposée, sans assurer que la nouvelle dotation permettra de répondre également à la totalité des opérations nouvelles susceptibles d'être engagées.

De plus, une partie de ces crédits doit être affectée aux aménagements fonciers que vont réaliser les premières sociétés d'aménagement foncier et d'établissements ruraux — S. A. F. E. R. — créées par la loi d'orientation du 5 août 1960.

La somme que le fonds de développement économique et social met chaque année à la disposition de la caisse nationale de crédit agricole pour l'attribution des prêts à l'habitat rural est portée de 110 millions de nouveaux francs à 120 millions de nouveaux francs, les subventions demeurant stationnaires au chiffre de 70 millions. Il est à noter que l'appel des crédits s'est effectué cette année à un rythme légèrement plus rapide que précédemment.

Mais je voudrais attirer à ce sujet l'attention du Gouvernement sur ce que je pense être une simple omission dans le projet de loi de finances qui nous est soumis. En effet, aux articles 23, concernant les crédits de primes à la construction, et 36 — crédits H. L. M. — ne figure plus l'affectation de priorité pour les opérations effectuées dans les communes rurales. Or les opérations en communes rurales sont plus difficiles à réaliser qu'en communes urbaines et c'est pourquoi, compte tenu du retard particulièrement accentué de l'habitat rural, une priorité jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année en faveur des opérations « communes rurales » avait été instituée sur une fraction des crédits par la loi du 7 août 1957,

articles n° 2 et 6 du paragraphe IV et l'effet en avait été reconduit par les lois de finances successives jusqu'en 1961 inclusivement. Les populations rurales attachent, à juste titre, une particulière importance à ce que ces dispositions soient reconduites pour l'exercice 1962 du point de vue tant moral que financier et technique et j'espère que le Gouvernement voudra bien donner son accord sur les amendements tendant à reconduire ces dispositions.

Les autorisations de programme inscrites au présent budget pour l'équipement rural ne sont que faiblement augmentées par rapport à 1961 : 508 millions de nouveaux francs contre 493. La progression la plus notable concerne les travaux d'équipement nécessaires à l'amélioration et à la commercialisation des produits alimentaires : stations fruitières, stockage des céréales, industrie des aliments du bétail, caves coopératives, équipement frigorifique. L'effort réalisé par le Gouvernement pour ces dépenses procède de la même volonté d'améliorer les circuits de distribution des produits agricoles qui est à l'origine également des augmentations de crédits figurant au chapitre 51-60, notamment 20 millions de nouveaux francs pour le transfert des halles centrales de Paris et les prêts pour l'amélioration des circuits de distribution, parmi lesquels 30 millions pour l'aménagement du marché d'intérêt national de la Villette.

En revanche, aucune autorisation n'est prévue cette année pour la réalisation du programme national des abattoirs. En raison des délais exigés par la mise au point de ce plan, aucun crédit ne sera consommé en 1961 ; les fonds seront donc entièrement reportés sur 1962.

Pour les adductions d'eau, les crédits prévus permettent le financement d'un volume de travaux de 550 millions de nouveaux francs, en augmentation de 50 millions de nouveaux francs sur 1961. A ce volume de travaux s'ajoute, comme l'an dernier, celui qui est financé sur les dotations du fonds national des adductions d'eau, soit 50 millions de nouveaux francs également, puisque l'autorisation de programme ouverte à cet effet dans les comptes spéciaux du Trésor demeure fixée à 20 millions de nouveaux francs. Ainsi, le volume des travaux dont l'Etat assume la responsabilité sera de 600 millions de nouveaux francs.

Pour 1961, ce chiffre doit être également atteint du fait des programmes de travaux subventionnés directement en capital par les départements et les prêts complémentaires de la caisse des dépôts et consignations pour un total de 50 millions de nouveaux francs. Pour qu'une progression soit constatée l'année prochaine, il faudrait donc qu'un semblable programme départemental soit également financé. La commission des finances serait désireuse d'entendre le Gouvernement donner sur ce point des indications précises à l'Assemblée, ainsi qu'il l'avait fait l'année dernière.

Il convient, en effet, de ne pas perdre de vue que le troisième plan de modernisation prévoyait déjà, pour les adductions d'eau, un volume global annuel de 660 millions de nouveaux francs de travaux qui, en fait, n'a jamais été atteint.

D'après les programmes d'alimentation d'eau établis par le génie rural le montant des travaux correspondant à la desserte de la population non encore alimentée est évalué à 13.600 millions de nouveaux francs. Compte tenu des travaux de 1960 et 1961, c'est encore un délai de près de vingt ans qu'il faudrait pour mener à terme ces programmes, délai sur lequel le Parlement avait déjà attiré l'attention du Gouvernement par le vote de l'article 4 de la loi de programme du mois de juillet 1960 qui concrétisait la promesse d'une nouvelle loi de programme pour les adductions d'eau rurales dont le dépôt devait intervenir avant le 31 mars 1961.

Pour l'électrification rurale, le montant des subventions progresse de 10 p. 100 et le volume des travaux pourra ainsi passer de 210 à 235 millions de nouveaux francs. Cette augmentation mérite d'être notée, mais elle ne permettra évidemment pas encore de donner satisfaction — et de loin — à tous ceux qui attendent.

Pour l'hydraulique agricole, subventions et prêts demeurent fixés aux mêmes chiffres et il en est de même pour la voirie agricole. C'est dire que le volume des travaux sera réduit proportionnellement aux hausses enregistrées sur les prix.

A ce sujet, je voudrais vous donner l'exemple d'une situation...

**M. le président.** Monsieur le rapporteur, je vous en prie, n'entrez pas dans le détail et ne citez pas d'exemple ! Tout le monde a compris.

**M. Pierre Gabelle, rapporteur spécial.** Je me bornerai donc à indiquer que des rapports établis à la demande du conseil général du Loiret signalent que des travaux ont dû être stoppés depuis 1957 et que, dans diverses communes, la situation des syndicaux intercommunaux d'assainissement est la même depuis

1957, des tranches de travaux précédemment engagées n'ayant pu avoir de suite depuis.

En conclusion, comme vous pouvez le constater au terme de cet exposé, et en vous proposant d'adopter le budget de l'agriculture, c'est sur l'augmentation des crédits d'équipement rural qu'a porté le principal vœu formulé par votre commission des finances. Celle-ci tient à bien souligner toutefois que le budget de 1962 traduit par ailleurs un effort financier incontestable, que l'application des lois sociales agricoles et de la loi de programme d'investissements agricoles s'effectue et qu'en définitive, l'agriculture devrait trouver le profit de l'effort qui est ainsi réalisé. *(Applaudissements.)*

**M. le président.** Je rends hommage à la précision, à l'exactitude et à la conscience de M. le rapporteur. Il me permettra cependant de lui dire — car je suis un peu financier moi-même — que son exposé eût pu prendre un peu moins de temps. Mais je reconnais que c'était assez difficile.

**M. Pierre Gabelle, rapporteur spécial.** J'ai traité chaque rubrique en quelques secondes. Si l'on réduit le temps de parole à ce point, s'agissant d'un budget aussi important, autant se contenter de faire imprimer le budget et de ne pas en faire précéder l'examen par un exposé préalable.

**M. le président.** Vous posez, au fond, une question de principe. Il est certain que si le rapporteur monte à la tribune pour traiter tous les points de son rapport, le temps dont il dispose est insuffisant. Mais justement, il n'est pas question de cela.

**M. Pierre Gabelle, rapporteur spécial.** Je n'ai pas traité le dixième des questions intéressant le budget de l'agriculture.

**M. le président.** Alors il aurait fallu n'en traiter que le vingtième. *(Sourires.)*

La parole est à M. Voisin, rapporteur spécial pour le budget annexe du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles.

J'espère que M. Voisin ne traitera que le vingtième de la question. *(Sourires.)*

**M. André Voisin, rapporteur spécial.** Rassurez-vous, monsieur le président, je n'utiliserai peut-être même pas les quinze minutes qui me sont imparties.

Par le rapport que j'ai eu l'honneur de présenter le 4 juillet 1961, la commission spéciale avait, dans ses conclusions, demandé que le Gouvernement dépose avant le vote de la loi de finances pour 1962 un projet portant réorganisation du F. O. R. M. A. Cette suggestion a été retenue. Le Gouvernement a accepté de suivre nos conclusions et a transformé par décret, le 29 juillet, le F. O. R. M. A. en un établissement public autonome.

Mesdames, messieurs, j'ai rappelé dans mon rapport écrit, que vous avez dû lire, les vicissitudes des instruments financiers de l'action gouvernementale sur les marchés agricoles. Après les fonds d'assainissement du marché de la viande et du lait, le Parlement, par le vote de la loi de finances du 21 juillet 1960, s'était rallié au fonds unique présenté sous la forme d'un budget annexe. Les inconvénients du budget annexe et la lourdeur de fonctionnement du F. O. R. M. A. ont été démontrés; je ne reviendrai donc pas sur ce sujet.

Le F. O. R. M. A., établissement public, est administré par un conseil de direction et un directeur. Son budget, préparé par le directeur, est soumis pour approbation aux ministres de l'agriculture et des finances. Nous pensons que l'organisation nouvelle du F. O. R. M. A., plus souple, plus rapide, permettra une action et un soutien du marché plus efficaces.

Dans le domaine du contrôle parlementaire, si nous n'avons plus à approuver le budget du F. O. R. M. A., il nous reste la possibilité d'adopter ou de refuser la subvention du budget général, et il ne semble pas que les pouvoirs de contrôle de votre rapporteur aient été affectés par la transformation intervenue. Il reste à souhaiter que la nouvelle formule de l'établissement public trouve sa justification dans sa pleine réussite sur le terrain des faits.

Dans la loi de finances de 1961, le budget s'équilibrait en recettes et en dépenses à 452.500.000 nouveaux francs. La subvention du budget général était de 200.500.000 nouveaux francs; la taxe spéciale à l'hectare, qui n'a pas été recouvrée, de 20 millions de nouveaux francs et le produit des ventes de 200 millions de nouveaux francs. A la date du 7 octobre, les crédits ouverts et pratiquement engagés pour les dépenses d'intervention s'élevaient à 1.180 millions de nouveaux francs. Nous sommes donc loin des chiffres prévus.

Je voudrais apporter une précision sur un point qui a son importance. On peut croire que les crédits du F. O. R. M. A. béné-

ficient intégralement à l'agriculture. Ce n'est pas tout à fait le cas. Il faut tenir compte, en effet, des importations françaises de produits agricoles. Ces importations portent non seulement sur des produits que nous ne produisons pas sur notre sol, mais également sur des produits qui sont parfois chez nous en excédent et que nous achetons pour respecter les accords commerciaux que nous avons souscrits.

Quo qu'il en soit, il est certain que les interventions sur les marchés vont avoir une incidence financière de plus en plus lourde.

Pour l'année 1961, il semble qu'il faille évaluer les dépenses du F. O. R. M. A. à 1.400 millions de nouveaux francs. Les crédits nécessaires ont été ouverts par la loi de finances rectificative n° 1 ou le seront par la loi de finances rectificative n° 2.

J'analyserai rapidement les deux principales sections : viandes et lait.

En ce qui concerne le marché de la viande, les approvisionnements de viande bovine ont augmenté de près de 18 p. 100 et la S. I. B. E. V. a dû procéder, depuis le début de l'année, à des achats qui s'élevaient, au 30 septembre, à 61.400 tonnes.

A signaler une progression sensible des exportations, qui sont passées à 84.000 tonnes pendant les sept premiers mois de l'année, contre 54.000 tonnes en 1960. Les importations réalisées pendant la même période ont été limitées à 8.000 tonnes, au lieu de 24.000 tonnes en 1960.

La production de la viande de porc est en net recul et les cours, supérieurs aux prix de campagne, voisins même des prix maxima, ont entraîné l'ouverture de nos frontières en exécution de nos obligations à l'égard de la Communauté économique européenne.

Mais c'est le marché du lait qui a nécessité la part la plus importante des crédits du F. O. R. M. A., plus de 60 p. 100. Notre pays étant maintenant régulièrement excédentaire, il faut trouver des débouchés. Les stocks de beurre en installations frigorifiques s'élevaient à plus de 60.000 tonnes, ceux de poudre de lait à 15.000 tonnes.

Dans le domaine des débouchés, il faut tout d'abord augmenter la consommation intérieure en relevant le taux de matière grasse d'une manière uniforme, comme vous l'avez promis, monsieur le ministre.

Les décrets qui devaient paraître pour la crème légère sont toujours en instance. Quant à la distribution de beurre aux économiquement faibles, elle aussi promise par M. le Premier ministre, quand va-t-elle commencer? Et la fourniture de beurre à certaines collectivités?

Enfin, quand allez-vous interdire l'addition de petit lait dans le lait de consommation? C'est le moyen employé pour ramener du lait complet à 30 grammes. C'est un procédé scandaleux dans un pays en surproduction.

En effet, on ramasse du lait complet et pour le ramener à 30 grammes, au lieu d'écrêter l'excédent de crème, on l'additionne de petit lait ramassé la veille dans les fermes. C'est inadmissible, monsieur le ministre, et c'est une des pratiques qui a pour effet de réduire la consommation. Il faut interdire ce procédé.

Quand les consommateurs vont savoir qu'on ajoute du petit lait dans leur lait de consommation...

**M. Edgard Pisani, ministre de l'agriculture.** Ne le leur dites pas! *(Sourires.)*

**M. André Voisin, rapporteur spécial.** D'autre part, certains départements d'outre-mer, les Antilles, la Réunion, ont des besoins urgents de produits laitiers. Ne serait-il pas plus logique de fournir à ces départements des produits laitiers excédentaires aux prix de vente du F. O. R. M. A., au lieu de les diriger dans les mêmes conditions sur des pays plus richement pourvus? Il y a là, monsieur le ministre, un problème humain dont personne ne sous-estimera l'importance et l'urgence et, d'autre part, une possibilité de résorber les excédents.

J'insiste également sur la possibilité d'exportation vers les pays d'Afrique noire. Nous avons, à la commission spéciale, parlé d'une sorte de « plan Marshall » pour des livraisons en nature. L'action de l'établissement public du F. O. R. M. A. est de régulariser les excédents et, en même temps, d'orienter la production, en produisant au goût et à la demande de nos nouveaux clients.

Vous pourriez, mes chers collègues, prendre connaissance, dans le rapport écrit, des frais d'entrée et de stockage des produits et vous verrez également le chiffre des pertes considérables par rapport au prix d'achat des produits stockés : plus des trois cinquièmes pour la viande, les deux tiers pour le beurre, plus des deux tiers pour la poudre de lait, les pays

importateurs profitant de cette situation d'excédents agricoles pour faire chez eux une compensation avec de hauts prix intérieurs.

En ce qui concerne les fruits et légumes, le marché a été anormal dans l'ensemble de l'année par suite de l'abondance de certains légumes et la simultanéité du mûrissement dans les régions de primeurs.

Le F. O. R. M. A. a cependant, dans ce marché très sensible, accordé une aide exceptionnelle aux producteurs. D'autre part, une aide au transport vers les conserveries est en préparation.

J'en arrive à mes conclusions.

Quelles sont donc les prévisions du F. O. R. M. A. pour 1962 ? Tout d'abord les recettes: 200 millions de nouveaux francs sur le produit des ventes réalisées dans les sociétés d'intervention, et 1.500 millions de nouveaux francs en subvention du ressources du F. O. R. M. A. en 1962 s'approcheront de 2.000 millions de nouveaux francs prévus au budget de 1961.

Avec l'addition de diverses recettes, il est à prévoir que les ressources du F. O. R. M. A. en 1962 s'approcheront de 2.000 millions de nouveaux francs.

Quant aux dépenses, elles ne peuvent être précisées, elles varient selon la production et le marché mondial, mais il faut cependant signaler que le F. O. R. M. A., pour l'année 1962, sera doté de crédits qui lui permettront d'agir au fur et à mesure des besoins, et que nous ne reverrons plus la situation de juin 1961, où, faute de crédits, le F. O. R. M. A. ne pouvait plus stocker et où les fournisseurs ont dû attendre plusieurs mois les règlements.

A ce sujet, il serait souhaitable d'arriver rapidement à une simplification des dossiers et à des soumissions ayant lieu trois ou quatre fois par semaine au lieu d'une fois par semaine comme actuellement, ce qui paralyse les exportateurs, enfin au paiement des sommes dues, dans un délai extrêmement court. Mais on ne devient pas du jour au lendemain une grande nation exportatrice. Les obstacles sont difficiles à franchir; il faudra s'y employer avec dynamisme.

Les problèmes des exportations agricoles et des excédents ne peuvent être résolus comme l'a déclaré le président Reynaud, que dans le cadre politique de l'Europe. A l'époque où de nombreux pays de la zone de libre échange ont demandé leur admission au Marché commun, il est important pour notre pays que l'agriculture y soit engagée avec une politique agricole commune et des garanties contre les concurrence déloyales.

Vous aurez là, monsieur le ministre, de dures batailles à livrer. Je suis pleinement d'accord avec vous lorsque vous déclarez: « La France n'acceptera pas que la deuxième étape du Marché commun continue si la politique agricole commune n'est pas réalisée au 1<sup>er</sup> décembre. » Il faut être formel sur ce point et maintenir cette condition absolue et il importe que nos partenaires le sachent.

L'aide au F. O. R. M. A. et la politique agricole commune sont les deux éléments politiques qui permettront de redonner, en même temps que l'espoir, la possibilité de vivre à l'agriculture française.

Compte tenu de ces observations, votre rapporteur vous propose d'adopter la subvention du F. O. R. M. A. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Charpentier, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges pour le budget de l'agriculture. M. Charpentier aura certainement à cœur de se tenir dans les limites de son temps de parole.

**M. René Charpentier, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, je réserve les minutes qui me sont si chichement comptées pour intervenir, en style télégraphique, sur les titres III, IV, V et VI.

**M. le président.** Très bien!

La parole est à M. Grasset-Morel, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le budget annexe du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles.

Monsieur Grasset-Morel, après un si bel exemple...

**M. Pierre Grasset-Morel, rapporteur pour avis.** Je ne le suivrai pas totalement, monsieur le président, mais; après avoir entendu le rapport de M. Voisin, je peux abréger le mien.

Mesdames, messieurs, mon rapport est celui de la commission de la production et des échanges, saisie pour avis, sur le budget annexe du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles.

Je ne reviens pas sur la transformation du F. O. R. M. A. ancien modèle qui figurait d'abord parmi les comptes spéciaux du Trésor puis parmi les comptes d'affectation spéciale, a revêtu ensuite la forme d'un budget annexe, pour être enfin transformé en un établissement public.

Je voudrais tout de même souligner quelques aspects, notamment la transformation et l'augmentation des crédits, intervenues entre 1961 et 1962.

M. Voisin vient de nous dire que le contrôle du Parlement n'était pas supprimé du fait de la transformation du F. O. R. M. A. en établissement public et que nous pouvions voter ou ne pas voter la subvention. Toutefois — et c'est le point de vue de la commission de la production et des échanges — pour apprécier l'opportunité de la subvention, nous aurions désiré avoir une idée du budget prévisionnel d'utilisation de cette subvention.

Dès l'année dernière, j'avais fait remarquer au ministre de l'agriculture que la ventilation des ressources du F. O. R. M. A., estimées à 45 milliards d'anciens francs, n'était pas effectuée, et le ministre avait bien voulu procéder à cette ventilation à la tribune, au cours de sa réponse. Il l'avait fait d'ailleurs avec beaucoup de réserves, en indiquant qu'à son avis les crédits affectés au F. O. R. M. A. lui paraissaient suffisants, en dépit de la remarque inverse que je lui avais présentée. Il avait raison de faire ces réserves et de nuancer son appréciation, puisque l'expérience a prouvé que ces crédits de 45 milliards ont été tellement insuffisants, comme vient de le signaler M. Voisin, qu'au cours de l'année, par des ouvertures successives de crédits, il a fallu les porter à 140 milliards, soit trois fois plus. Ce qui prouve que les prévisions du ministre de l'agriculture étaient quelque peu erronées!

Quoi qu'il en soit, étant donné que nous n'avons pas de possibilités de prévisions très nettes sur l'utilisation du F. O. R. M. A. en 1962, je porterai à mon tour quelques appréciations sur les opérations de l'exercice 1961.

Je note d'abord la très grande augmentation des crédits consacrés aux interventions sur la viande. Ces interventions, prévues pour 16 milliards, sont passées à 35 milliards au 1<sup>er</sup> septembre et il est probable d'après les prévisions du F. O. R. M. A., le dernier trimestre étant le plus chargé en achats — on prévoit 40.000 tonnes d'achats au lieu de 60.000 tonnes jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre — qu'elles atteindront près de 60 milliards d'anciens francs à la fin de l'année.

L'augmentation pour le lait a été peut-être plus sensible encore, puisque, au lieu de 17 milliards d'anciens francs prévus initialement, on en aura dépensé à la fin de l'année un peu plus de 70 ou 80.

Pour les autres marchés, il y a eu peu d'interventions relativement aux chiffres si considérables que je viens de citer pour la viande ou le lait.

Pour ce motif, l'examen des résultats du F. O. R. M. A. en 1961 appelle deux types d'observations.

Je remarque d'abord qu'il serait nécessaire que le Parlement puisse exercer un contrôle *a priori*, sinon un seul contrôle *a posteriori*, et avoir au moins, pour les propositions de subventions, un budget prévisionnel indiquant, même grossièrement, les interventions prévues. Sans doute, les interventions sont-elles fonction de la conjoncture des marchés. Mais il serait tout de même nécessaire pour certaines actions permanentes — j'y reviendrai dans un instant — de prévoir une affectation partielle des crédits de ce fonds par produits.

Ma deuxième observation concernant les opérations du F. O. R. M. A. en 1961, portera précisément sur les marchés qui ont fait l'objet de peu d'interventions.

On peut se demander pourquoi, en effet, ces interventions ont été si faibles. Je n'en citerai que quelques exemples et tout d'abord celui du vin.

Pendant l'exercice, c'est-à-dire depuis la récolte de 1960 jusqu'au mois d'août 1961, les cours des vins sont demeurés au-dessous du prix plancher, prix minimum d'inter. tion. Cependant, l'année dernière, 31 millions de nouveaux francs seulement ont été utilisés contre 600 millions de nouveaux francs pour la viande et 700 ou 800 millions de nouveaux francs pour le lait.

On m'objectera qu'on a appliqué le décret du 16 mai 1959 et que les viticulteurs n'ont pas utilisé à plein les moyens d'intervention mis à leur disposition pour le stockage. La preuve a été ainsi faite que les mécanismes n'étaient pas suffisamment opérants et il aurait fallu, en cours de campagne, mettre en place des moyens assez souples permettant d'autres interventions, telle la distillation, ou la majoration en cours d'année des primes de stockage. C'est donc en cours d'année qu'il faut apporter assez de souplesse pour permettre ces interventions qui n'ont pu être réalisées.

De même, le marché des fruits et légumes s'est révélé particulièrement sensible pour les pêches et les pommes rouges — la fermeture du marché algérien, en raison des événements politiques, a conduit à l'effondrement des cours au mois de septembre — pour les artichauts et d'autres produits, alors que 34 millions de nouveaux francs seulement ont été utilisés en cours d'exercice.

L'exemple des pommes de terre est encore plus frappant puisque c'est de la erise née sur ce marché que sont partis les premiers troubles de Bretagne, parce que les produits du bassin parisien sont arrivés sur le marché presque en même temps que les primeurs bretonnes, sans doute à cause d'une conjoncture climatique défavorable ou plutôt trop favorable.

Il convient de souligner à ce propos qu'ont été proposés aux agriculteurs, mais trop tardivement, des contrats d'arrachage différé des primeurs pour les transformer en non-primeurs ; c'est certainement parce que ces contrats ont été proposés trop tard que n'ont été dépensés pour soutenir ce marché que les 25 millions de nouveaux francs inscrits à ce chapitre.

J'en tirerai un enseignement, à savoir la nécessité d'une action par produit et qui ne vise pas seulement à soutenir un marché une fois qu'il est effondré pour le régulariser mais à orienter la production ou le marché antérieurement et, par conséquent, à effectuer des interventions avant l'effondrement du marché.

C'est à cet effet que je souligne l'opportunité qu'il y aurait à doter des ressources nécessaires les sections — que nous avons voulues par produits agricoles au moment où on a créé le F. O. R. M. A. sous la forme d'un budget annexe — et de consacrer ces ressources, bien avant l'effondrement d'un marché, aux mesures nécessaires à le prévenir.

Sans doute, il est bon de laisser inscrire dans un fonds de roulement ou une section commune, la plus importante part des crédits du F. O. R. M. A. afin d'intervenir précisément, en cas de besoin, après effondrement du marché. Cela n'empêche pas que chaque section soit dotée dès le départ de la campagne d'une somme permettant des interventions *a priori* susceptibles d'empêcher le marché de s'effondrer plutôt que d'essayer de le redresser après coup.

Je n'insisterai pas sur les exemples retenus par la commission pour les produits laitiers, les fruits et légumes ou pour certaines substitutions de cultures s'appliquant notamment aux pommes de terre, à la vigne et dans le sens de ces nécessités d'intervention ou d'orientation *a priori*.

Ces interventions tendent toutes à la recherche de débouchés nouveaux pour ces produits aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur ou à certaines reconversions de cultures ou de produits par exemple, pour le vin, en jus de fruits, raisins de table, bois et plants de vigne destinés à l'exportation.

Elles se situent toutes dans le cadre de mesures préventives, c'est-à-dire d'orientation. C'est, je crois, l'objet essentiel du fonds et non pas seulement celui des mesures de régularisation qui interviennent quand il est trop tard.

Aussi, monsieur le ministre, je vous demande, pour l'année prochaine, puisque il est trop tard cette année, d'inviter le directeur du F. O. R. M. A. et son conseil de direction à présenter un budget prévisionnel en affectant à chaque section une certaine dotation budgétaire par produit et de nous proposer dès le début de la campagne des interventions d'orientation dont je viens de donner quelques exemples.

M. le ministre de l'agriculture. Je prends cette invitation pour moi.

M. Pierre Grasset-Morel, rapporteur pour avis. Mais je crois que vous approuvez ce budget seulement après qu'il vous ait été proposé par le conseil de direction. S'il ne vous est pas soumis, vous ne pouvez pas l'avaliser ; c'est pourquoi je vous demande d'inviter le conseil à vous le proposer pour que vous puissiez l'approuver et nous présenter une justification de la subvention.

Il serait peut-être difficile d'affecter une part suffisante des crédits par section. Je vois, en tous cas, trois ressources et je terminerai par cette suggestion.

La première serait le prélèvement de quelques crédits sur la subvention que nous votons, afin que chaque section reçoive une dotation prévisionnelle. La deuxième serait d'attribuer aux sections des fonds rendus disponibles par la suppression d'aides à certaines productions.

Je citerai, comme mon collègue M. Bayou, qui siège sur des bancs opposés aux miens, l'exemple du vin.

Jusqu'en 1959 le vin était doté d'un fonds d'assainissement de la viticulture, qu'on a cru devoir supprimer, parce que l'aide à cette production par arrachage avec indemnité a été supprimée. A mon avis, le crédit correspondant aurait dû être transféré à la

section du F. O. R. M. A. spécialisée dans le vin, afin qu'elle dispose préventivement des sommes nécessaires au soutien de ce marché. La subvention était considérable puisqu'elle atteignait 12 milliards d'anciens francs par an. Il aurait été d'autant plus légitime de l'affecter à la section du vin que la taxe unique sur le vin rapportait en 1959 environ 65 milliards de francs au Trésor et qu'elle lui en procure aujourd'hui 135.

Enfin, un troisième type de ressources pourrait être affecté à chaque section. Ce sont les subventions compensatoires attendues des importations sur le marché français.

M. Voisin a souligné l'anomalie de ces importations sur des marchés qui sont quelquefois en excédent. Elles sont parfois imposées par des considérations politiques — c'est le cas, par exemple, des importations de vin de Tunisie et du Maroc — ou par des accords économiques, comme par exemple, ceux qui résultent de l'application du Marché commun. Mais encore conviendrait-il qu'en contrepartie de la pression que ces importations exercent sur le marché intérieur une dotation particulière, sous forme de subvention, soit accordée à la section du produit considéré dans le F. O. R. M. A.

Ce serait d'ailleurs conforme à l'esprit de la loi d'orientation dont l'article 30 dispose que les prélèvements, quand ils joueront à l'intérieur du Marché commun, seront précisément affectés au F. O. R. M. A. pour venir compenser sur le marché intérieur le trouble apporté par ces importations.

Sous ces réserves, monsieur le ministre, et espérant être resté dans les limites du temps qui m'était imparti, j'indique que la commission de la production et des échanges a approuvé pour cette année, la subvention de 1.500 millions de nouveaux francs, qui nous est demandée, mais elle vous prie, pour l'année prochaine, de mieux la justifier par un budget prévisionnel. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à Mlle Dienesch, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour l'agriculture (enseignement agricole).

Mlle Marie-Madeleine Dienesch, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, l'année dernière, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales avait considéré le budget comme un budget de transition et avait émis le vœu qu'il marquât, cette année, un pas décisif.

Or, les principaux textes d'application n'ont paru que le 20 juin, de sorte qu'il ne peut véritablement répondre à nos espoirs.

Ce budget doit d'abord traduire dans le décret d'application la loi que nous avons votée.

Or, la commission émet les plus expresses réserves sur l'article 5 de ce décret. En effet, dans son article 2, la loi avait défini d'une façon parfaitement claire et nette les compétences des différents ministères.

Le ministère de l'agriculture détient l'autorité sur l'enseignement et la formation professionnelle agricoles. Il apporte sa collaboration technique dans les établissements publics relevant de l'éducation nationale où sont créés des options ou des enseignements à orientation agricole.

L'autorité parallèle des deux ministères n'est admise par la loi qu'au niveau des écoles supérieures où l'action peut être complémentaire et non pas concurrente.

Nous espérons que, d'ici la mise en application de la réforme, cet article 5 obscur pourra être éclairé et révisé, si besoin est.

Je présenterai une deuxième remarque. Un texte d'application manque encore : celui qui concerne les établissements privés qui sont l'objet de l'article 7. Au 31 décembre, une loi de programme doit prévoir, pour dix ans, toutes les implantations agricoles. Si l'on ne prévoit pas les établissements reconus, ce ne sera pas possible. De plus, au cours de cette année, à peu près 80 établissements sont vraisemblablement à même d'obtenir la reconnaissance.

Comment dégagera-t-on les crédits nécessaires ? Un collectif s'imposera en cours d'année.

Passons aux réalisations pour lesquelles nous insistons particulièrement.

C'est d'abord le comité de coordination. Nous avons distingué dans la loi les compétences des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, et souhaité surtout entre les deux ministères une collaboration qui n'a pas encore beaucoup existé. Si le ministère de l'éducation nationale a mis un professeur du second degré à la disposition du directeur général de l'enseignement pour assurer la liaison entre les deux ministères, sur les neuf professeurs d'enseignement général que la loi fait obligation au ministère de l'éducation nationale de vous accorder pour l'enseignement agricole, aucun n'a pu être



encore détaché et il a fallu conclure, sur le plan local, des arrangements avec les recteurs pour obtenir cinq adjoints d'enseignement.

Tout cela, monsieur le ministre, n'est pas normal. Lorsqu'une loi précise que l'enseignement général doit être assumé par le ministère de l'éducation nationale, je pense que c'est vraiment un manque total de coordination si votre ministère ne peut pas obtenir neuf des 9.000 professeurs en discipline littéraire qui dépendent du ministère de l'éducation nationale.

Ma troisième observation portera sur les chevauchements d'établissements. On éprouve quelque mal à s'y retrouver en raison des différentes appellations, les unes anciennes, les autres nouvelles, données aux établissements. Il importe que les dénominations soient unifiées et qu'on s'en tienne aux classifications réelles. La loi prévoyait trois grandes définitions d'enseignement, il faut les adopter : la formation professionnelle associée à la formation générale, la formation professionnelle de qualification et de spécialisation et la formation hautement qualifiée. Je souhaite que, dans le budget de l'an prochain, disparaissent les classifications approximatives qu'on décèle dans les chapitres.

Même remarque pour les examens. Une formule provisoire a été donnée pour les examens du brevet d'apprentissage agricole et pour celui du brevet professionnel agricole, qui ont obtenu un succès très net, puisque 18.000 candidats se sont présentés au premier et 950 au second. Malheureusement, monsieur le ministre, les crédits n'ont pas été augmentés, alors que les candidats à ces examens affluent toujours. Je souhaite que la formule définitive soit mise en place l'an prochain.

Cette année, le diplôme du second degré a encore tenu lieu de diplôme de technicien. Mais le niveau des disciplines générales n'est pas encore au point pour que l'équivalence avec la première partie du baccalauréat ait pu être établie.

Nous nous félicitons de la majoration de l'ensemble des crédits pour dépenses de fonctionnement de l'enseignement agricole. Mais, si nous séparons ceux qui concernent la vulgarisation et l'enseignement, dont le total peut faire impression, nous observons que l'enseignement bénéficie d'une augmentation de crédits moins importante ; elle est presque équivalente à celle du budget de l'agriculture, qui est de 38 p. 100, puisqu'elle atteint 35 p. 100, soit un taux d'accroissement supérieur à celui du ministère de l'éducation nationale. La comparaison des pourcentages d'augmentation de crédits nous apporte donc une certaine satisfaction.

Mais n'oublions pas que la situation dans ce domaine était à l'origine très précaire : nous avons fait observer lors de la discussion de la loi sur l'enseignement agricole que 5 p. 100 seulement des agriculteurs avaient reçu une formation professionnelle.

Les dotations affectées aux bourses sont également en augmentation par rapport à l'exercice précédent. Je note cependant qu'une certaine catégorie de bourses, celles allouées à l'enseignement supérieur privé, n'ont pas été majorées.

Aucun crédit ne figure au titre du ramassage scolaire. Nous n'acceptons pas que les dépenses nécessaires soient prélevées sur les crédits de fonctionnement des établissements.

Nous demandons que soit prévue une subvention ministérielle à laquelle viendrait s'ajouter l'aide des collectivités, ainsi que cela se passe dans le domaine de l'éducation nationale.

Le ramassage est une mesure sociale destinée à toute une population. Il faut établir votre formule. Je souhaite que, dans une même commune, les cars de ramassage de l'éducation nationale et ceux de l'enseignement agricole ne fassent pas double emploi.

Nous enregistrons un net progrès des crédits consacrés à l'apprentissage, qui passent de 7,8 à 16,4 millions de nouveaux francs, mais les demandes ont considérablement augmenté. Elles témoignent de la compréhension des parents et de la bonne volonté des maîtres et des élèves. Aussi, les dotations bien qu'en augmentation — ce dont nous vous remercions, monsieur le ministre — ne répondent pas encore aux besoins. Le taux de la subvention journalière accordée à chaque élève, qui est de 3 nouveaux francs, devrait atteindre 6 nouveaux francs.

Je crois aussi que le nombre des élèves calculé par votre ministère se situe au-dessous de la réalité.

M. Gabelle a indiqué l'augmentation des dépenses en capital ; je n'y reviens pas. Le détail se trouve dans nos rapports annexés au compte rendu de cette séance.

La subvention versée par l'Etat pour le premier équipement des établissements d'apprentissage passe de 3 millions à 5 millions de nouveaux francs. Elle n'est pas suffisante car les demandes présentées par les établissements reconnus exigeraient 20 millions.

Vous avez établi une discrimination entre les élèves à temps complet et ceux qui suivent l'enseignement selon un rythme d'alternance. Or, une journée est une journée ; le travail est le même dans les deux cas. Par conséquent, la subvention doit être la même pour chaque jour de présence.

Les demandes de prêts pour l'amélioration de la production agricole dépassent également de beaucoup l'augmentation du crédit prévu. Son augmentation est importante et nous en sommes heureux mais les besoins ne sont pas encore satisfaits.

Je conclus. Que signifient pour nous ces chiffres ? Il faut surtout voir combien d'élèves pourront accéder à l'enseignement l'année prochaine. Je résume à grands traits :

Les créations obtenues pour 1962-1963 concernent : dans l'enseignement supérieur, essentiellement l'école nationale d'ingénieurs spécialisés de Bordeaux ; cinq lycées agricoles de garçons et trois écoles transformées en lycées agricoles ; trois collèges agricoles de garçons et quatre écoles transformées en collèges agricoles ; un lycée agricole féminin ; un collège agricole féminin et trois écoles de filles transformées en collèges agricoles.

Ces chiffres sont peut-être quelque peu imprécis, mais les renseignements que j'ai obtenus du ministère ne m'ont pas permis de mieux les fixer. Quoi qu'il en soit, la différence d'appréciation des statistiques ne porte pas sur plus d'une unité.

A quoi aboutiront ces créations ? 180 élèves de plus accéderont à l'enseignement supérieur, 352 de plus aux lycées et collèges, 300 de plus aux cours professionnels, environ 5.500 de plus aux centres d'apprentissage et maisons assimilées. L'enseignement post-scolaire agricole, qui dépend du ministère de l'éducation nationale, accueillera environ 12.000 élèves de plus.

Notre insatisfaction s'appliquerait surtout au niveau des études secondaires. Le ministère de l'éducation nationale répète que l'enseignement primaire n'est plus l'enseignement de base mais l'enseignement secondaire. Or nous n'arrivons pas à dispenser celui-ci dans l'agriculture, parce que l'admission des élèves dans les écoles est insuffisante. Le premier effort à entreprendre pour l'avenir consiste à préparer des maîtres sans lesquels il est impossible de donner un enseignement de qualité.

Il faut d'abord les recruter. Vous avez certainement fait un effort dans ce sens. Vous avez obtenu 25 maîtres contractuels, comme nous l'avions demandé l'an dernier, qui seront formés à l'école nationale supérieure agronomique ; c'est bien, mais cela ne suffit pas.

Pour les recruter, il faut d'abord qu'ils puissent entrer dans les classes préparatoires. Là encore, votre collègue de l'éducation nationale n'a pas pu faire tout son devoir. Des élèves capables de se diriger vers l'enseignement supérieur agricole ont été éliminés faute de place dans les classes préparatoires. Il faut ensuite que l'étudiant ne soit pas défavorisé par rapport aux étudiants de l'enseignement supérieur ; or il l'est déjà puisque, dans les établissements supérieurs privés, il n'obtient pas de bourses.

En second lieu, tous les maîtres des classes préparatoires ne sont pas dans la même situation que ceux de l'enseignement supérieur. De même, les maîtres des écoles nationales supérieures agronomiques sont défavorisés, en particulier en province.

Les maîtres des facultés de province recevront en effet, à partir du 1<sup>er</sup> mai, des émoluments semblables à ceux des facultés de Paris, mais cet alignement n'a pas encore été obtenu pour les maîtres des écoles nationales supérieures agronomiques.

En troisième lieu, il faut assurer leur formation une fois qu'ils sont entrés à l'école. La place manque.

Pour les garçons, la capacité d'accueil des écoles nationales supérieures agronomiques devrait être accrue. Pour les filles l'établissement de Coëtlogon reste encore très insuffisant et il vous faudra faire un très gros effort en faveur de l'enseignement féminin qui présente encore de nombreuses lacunes.

Quand on constate que le quatrième plan prévoit 4 lycées de filles contre 55 lycées de garçons et 50 collèges agricoles de filles contre 95 collèges agricoles de garçons, nos vœux sont loin d'être comblés.

Les maîtres de l'enseignement du second degré seront peut-être formés davantage par l'école de Bordeaux qui fonctionnera sans doute bientôt, mais rien n'est prévu pour former les maîtresses des collèges agricoles.

Votre tâche est immense et il vous faudra encore accentuer l'effort entrepris. Le pourcentage d'augmentation des crédits que vous avez obtenus pour l'enseignement agricole vous satisfait, mais il faut toujours avoir présent à l'esprit le fait que notre retard sur les autres pays était considérable.

Si vous souhaitez que les exploitants soient nombreux à connaître l'économie rurale, à comprendre les mécanismes agricoles, à s'initier à tous les problèmes qui permettent la renta-

bilité de la profession, vous n'avez qu'un seul moyen : obtenir et donner à l'enseignement agricole tous les crédits qui lui sont nécessaires. (Applaudissements.)

**M. le président.** Dans la discussion, la parole est à M. Thomas.

**M. Georges Thomas.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, en tant que premier orateur inscrit dans la discussion générale du budget de l'agriculture, je ne traiterai pas cette année du problème spécifiquement agricole. Les orateurs qui me suivront à la tribune et les représentants de la profession le feront certainement très largement.

Je me bornerai donc à vous exposer les difficultés que rencontrent les municipalités du secteur rural et à traiter de la désertion de nos campagnes et de la menace qui plane sur l'exploitation familiale et le secteur rural.

Je commencerai mon exposé par ce dernier point.

L'exode rural n'est pas un phénomène tout à fait nouveau parce qu'il a déjà commencé à une époque où les revenus agricoles étaient encore favorables. Mais dans les dernières années, il est allé s'accroissant, surtout dans les régions ou parties de départements où l'exploitation familiale est prépondérante.

Celle-ci, en effet, n'est plus en mesure d'absorber la main-d'œuvre devenue nécessairement excédentaire à la suite de la modernisation et de la mécanisation.

Je voudrais donc mettre l'accent sur la nécessité impérieuse de prévoir l'implantation d'industries, seul moyen d'enrayer la désertion des campagnes et le déséquilibre croissant, voire inquiétant, entre les régions industrielles et les régions rurales.

**M. le Premier ministre,** dans son magistral exposé du 3 octobre, avait traité le problème de la décentralisation et du déplacement d'industries dans les zones désertées.

Le principe est certes mirobolant, mais la réalité est tout autre. En effet, un industriel ne consent à se déplacer que s'il trouve dans le déplacement des avantages sérieux : main-d'œuvre, conditions d'installation, structures d'accueil favorables, mais surtout s'il peut compter sur l'aide de l'Etat sous forme de primes d'équipement.

Des efforts dans ce sens ont été accomplis. **M. le Premier ministre** nous a cités les départements de l'Ouest et du Sud-Ouest. Vous me permettez, mes chers collègues, de citer l'exemple d'un département que je connais bien, la Moselle.

Quand on parle de ce département, c'est pour dire qu'il est en pleine expansion, donc sans histoire. Pourtant, vous y trouvez des zones critiques sur lesquelles vit une population de 200.000 ruraux. C'est le cas de la région de Château-Salins, de Bitche et de Sarrebourg.

D'un côté, il est vrai, vous avez le « Texas lorrain », de l'autre, et ceci est non moins vrai, un *no man's land* qui représente, en superficie, les trois cinquièmes du département de la Moselle. Le déséquilibre y est total et fait de ce département le département pilote du déséquilibre économique.

La commission interministérielle chargée de l'attribution des primes d'équipement, reconnaissant cette situation, a admis le principe de l'attribution de la prime à une société américaine qui devait s'installer dans une des régions que je viens de citer. Malgré cela, cette société est partie s'installer en Hollande où des avantages plus substantiels lui ont été garantis par l'Etat hollandais.

Quelle conclusion tirer de cette situation ? Il faut à tout prix augmenter les crédits du F. D. E. S. afin de faire échec à la surenchère étrangère. En fin de compte, ce département n'a pas bénéficié jusqu'à ce jour du privilège des primes et les industries qui devaient s'y installer ont porté leur choix ailleurs.

Les demandes présentées récemment n'ont pas été prises en considération. La partie nord-ouest de la Moselle est un centre important d'industries lourdes, mais le département ne possède aucune industrie de transformation des produits de cette industrie du fer, ce qui, c'est le moins qu'on puisse dire, est illogique et contraire à la politique d'équilibre régional, seule capable de réduire la misère du monde rural.

Monsieur le ministre, il y va de la survie de l'exploitation familiale en général et de la Moselle en particulier. Comme vous nous avez souvent donné ici des preuves de votre capacité de persuasion, je vous prie de faire usage de ce don incomparable auprès de vos collègues des finances et de l'industrie pour leur signaler le cas spécial de ce département.

Le deuxième point de mon exposé est consacré aux difficultés que rencontrent les municipalités du secteur rural.

Les crédits pour les adductions d'eau, on l'a dit tout à l'heure, sont cette année encore nettement insuffisants et les subventions accordées aux communes ne sont pas assez substantielles.

Pour permettre l'amortissement des emprunts, les conseils municipaux sont obligés de demander à leurs administrés 150, 160 voire 200 francs pour un mètre cube d'eau.

L'entretien de la voirie constitue aussi une très lourde charge. Les crédits du ministère ne permettent que l'attribution de subventions qui ne dépassent que rarement 25 p. 100. Les crédits pour l'assainissement et l'aménagement des villages ne sont guère plus importants que ceux du budget précédent. De l'assainissement, de l'aménagement et de l'embellissement de nos communes dépend pourtant pour une très large part la stabilisation de la population.

Nombreux sont les magistrats municipaux du secteur rural qui ont à cœur la modernisation de leur village, mais les délais de trois ou quatre ans et la modicité des subventions, qui varient de 10 à 25 p. 100, les font reculer devant la dépense restant à la charge du budget communal, donc à couvrir par les seuls centimes additionnels.

Il est une autre charge non moins lourde et tout à fait improductive : c'est l'obligation de supporter les dépenses relatives à l'aide sociale, que l'Etat devrait assumer seul.

Libérez les communes de cette charge, et vous aurez contribué à atténuer sensiblement les impositions excessives qui écrasent le monde rural et agricole.

Pour terminer, monsieur le ministre, je voudrais attirer votre attention sur les abattements de zone.

Je ne comprends pas pourquoi on maintient ce système vétuste et injuste qui pénalise tous les travailleurs et les salariés de la fonction publique du secteur rural, qu'ils soient communaux, départementaux ou d'Etat. En effet, par rapport à leurs collègues des grandes villes et surtout de la capitale, ces salariés subissent un préjudice de 10.000 anciens francs par mois et ne bénéficient d'aucune prime de transport et d'aucune compensation ou contrepartie.

Bien que cela ne soit pas du seul ressort de votre département, monsieur le ministre, je tenais à attirer votre attention sur ces divers points. Vous ne manquerez pas, j'en suis sûr, d'intervenir auprès des ministres intéressés pour arriver à soulager et même à supprimer ce que j'appellerai le malaise rural. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Ihuel.

**M. Paul Ihuel.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget qui nous est présenté appelle plusieurs observations où se mêlent, comme en toutes choses, l'éloge et la critique. Je viens soumettre à votre appréciation quelques propos sur les textes et les crédits qui conditionnent à la fois l'évolution et la vie d'une fraction essentielle et particulièrement importante de la nation.

Tout a été dit sur le malaise paysan. Pour y remédier, le Gouvernement et le Parlement ont agi avec plus ou moins de bonheur. Mais l'application des mesures prévues est lente et, les événements marchant avec une rapidité révolutionnaire, nous sommes toujours en retard pour apporter des remèdes aux maux dont souffre la paysannerie.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, reflète-t-il vigoureusement le souci que vous avez plusieurs fois éloquentement exprimé d'aller de l'avant, de dominer les problèmes ? J'ai le regret de dire que je ne le pense pas. J'entends bien que vous n'êtes pas seul, qu'il vous faut passer — c'est le cas de le dire — par de nombreuses « fourches caudines ». Je déplore ici une fois de plus que votre ministère demeure un ministère mineur, dépourvu d'un minimum d'autonomie, ligoté par mille liens qui le paralysent.

Certes, je ne méconnais pas certaines réalisations. Je me réjouis par exemple — comme on l'a montré tout à l'heure — que le fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles, succédant au fonds de garantie mutuelle, soit devenu un établissement public autonome, muni de moyens puissants pour agir sur les marchés et sur les prix et que vous saurez sûrement, monsieur le ministre, utiliser au mieux.

Mais je regrette que le budget du F. O. R. M. A. ne soit plus soumis au contrôle du Parlement que par le biais de la subvention du budget général. Il importe toutefois de se féliciter des assouplissements apportés à l'exécution de ses décisions ainsi que de la plus grande marge d'initiative accordée à ses dirigeants pour répondre rapidement aux exigences des marchés.

Vous avez, par ailleurs, monsieur le ministre, fait un effort intéressant en faveur des subventions pour la prophylaxie des animaux. L'assainissement du cheptel est, en effet, un élément important du développement rationnel de notre agriculture et l'un des moyens nécessaires à la conquête des marchés.

Sur un autre plan, mais qui rejoint le même objet, vous augmentez notablement les crédits de l'Institut national de la

recherche agronomique. C'est bien, mais c'est encore insuffisant pour faire face aux problèmes nouveaux que pose sans cesse l'évolution économique générale.

En matière d'enseignement et de bourses, d'apprentissage agricole et de vulgarisation, l'effort est louable puisque les crédits sont en augmentation de 49 p. 100. Il s'agit là d'un aspect essentiel de la promotion agricole. L'action engagée, bien qu'importante, ne peut être qu'une amorce de ce qui doit être fait puisque votre vif désir est d'armer nos jeunes agriculteurs pour les compétitions qui les attendent et de leur donner les moyens d'atteindre à cette parité économique sans laquelle notre agriculture ne retrouvera pas son équilibre parce qu'elle n'aura pas dans la nation la place qui lui revient.

Enfin, les crédits prévus pour 1962 dans le cadre des affaires professionnelles et sociales sont en augmentation de 72 p. 100 sur 1961.

Cette augmentation nous apporte le signe d'un progrès certain du monde agricole dans la conquête de la parité sociale.

Mais pour que cette parité soit effective, il reste encore beaucoup à faire, notamment en matière de prestations familiales. Je sais que vous vous y emploierez car la solution de ces problèmes rejoint essentiellement votre souci de l'homme. Je m'étonne donc, en fonction de ce souci qui vous anime, que vous fassiez une part aussi réduite à tout ce qui touche aux conditions d'existence quotidienne du peuple de nos campagnes.

Vous venez, monsieur le ministre, de visiter récemment une région où plus que partout ailleurs tous les problèmes se posent à la fois : problèmes d'équipement, problèmes sociaux, problèmes des prix et des débouchés.

Je sais, pour vous avoir accompagné, la très vive attention que vous avez témoignée à ces hommes et à ces femmes farouchement attachés à leur sol souvent ingrat.

J'ai senti à travers vos questions l'intérêt qui vous animait pour eux, l'intérêt que vous portiez à leur mode de vie, à leurs besoins et le désir que vous aviez de leur venir en aide.

Or, dans ce projet de budget — sans doute n'est-ce pas votre faute, mais il en ressort une leçon pour l'avenir — tout ce qui touche à l'amélioration de la vie quotidienne marque une stagnation regrettable.

Vous avez vu l'habitat de la région bretonne. Il est trop souvent déplorable et dans tel département que vous avez traversé, sur 40.000 exploitations recensées, plus de 30.000 possèdent des bâtiments vétustes et rudimentaires quand ils ne sont pas totalement inutilisables.

Or les crédits affectés à l'habitat rural sont cette année à peine supérieurs à ceux de l'an dernier. Je le déplore profondément, comme je déplore l'insuffisance évidente des crédits en matière d'adduction d'eau. Sans vouloir faire ici appel à vos souvenirs personnels, je veux évoquer, dans tel village où vous vous êtes arrêté, cette jeune fille qui vous disait en vous montrant ses bras : « C'est avec ça, monsieur le ministre, que je tire chaque jour les dizaines de seaux d'eau nécessaires au bétail. »

Pour la voirie, alors que de nombreuses fermes sont encore enclavées, perdues dans la boue en hiver, isolées du reste du monde, le volume global des travaux est également maintenu pour 1962 au chiffre de 1961. Cela est profondément regrettable et pourtant, adduction d'eau, voirie, électrification, assainissement forment la base du confort rural.

J'entends bien que vous consentez un effort pour le remembrement et que vous pensez ainsi obtenir une amélioration valable des conditions de vie dans nos petites exploitations. Je n'en disconviens pas, monsieur le ministre, mais le remembrement nécessaire, essentiel, demande à être vigoureusement accéléré. Si l'on tient compte, notamment, de la cadence actuelle des travaux commencés et des crédits affectés à cette opération, si l'on tient compte des prévisions de créations de postes du génie rural — 26 postes d'ingénieurs des travaux ruraux seulement pour 1962 — il faudra compter plusieurs décennies avant d'avoir profondément modifié les structures de la terre française. Nos paysans auront-ils la patience d'attendre ?

Je sais, monsieur le ministre, que les solutions ne sont pas faciles. Je n'ignore pas l'extrême complexité des problèmes agricoles et je sais aussi que la critique est aisée. Mais ce que vous avez vu vous permet de penser que mon témoignage n'est pas excessif. Et si la masse paysanne, prenant conscience de sa force, manifeste vivement son mécontentement, c'est qu'elle a des motifs que personne ne conteste plus.

Dans la région que je représente, ce mécontentement a pris un caractère explosif. Le Gouvernement — et je l'en remercie — s'en est rendu compte. Il lui a accordé le bénéfice des zones spéciales d'action rurale, prévu par la loi d'orientation.

Bien que le décret instituant ces zones soit du 13 juin, aucune réalisation, même minime, n'apparaît encore. Il serait navrant, monsieur le ministre, qu'une telle promesse solennellement faite soit suivie d'une amère déception. Avez-vous les moyens de la tenir ? L'amertume risquerait d'avoir des conséquences redoutables. Je vous serais obligé d'y porter beaucoup d'attention.

Je sais, monsieur le ministre, que le volume global de votre budget est en augmentation de 38,5 p. 100 sur 1961 et que seul le budget de l'éducation nationale a un accroissement supérieur au vôtre. Je ne méconnais pas l'effort accompli. Je forme le vœu que dans la masse globale des crédits, des régions plus défavorisées que d'autres sur le plan de la distance ou de la structure des exploitations, touchées gravement par la sous-industrialisation et le sous-équipement et manquant de débouchés, retiennent votre bienveillance, un peu comme l'enfant malheureux, pour qui ses parents ont un faible justifié.

Puisse les structures nouvelles que vous comptez donner à votre ministère et sur lesquelles nous aimerions être informés, le rendre apte à dominer les lourdes tâches qui sont les siennes et les vôtres. Puissiez-vous surtout, monsieur le ministre, réaliser dans les faits ce qu'a voulu la loi d'orientation agricole, c'est-à-dire établir la parité entre l'agriculture et les autres activités économiques, et porter la situation sociale des exploitants et des salariés agricoles au même niveau que celle des autres catégories professionnelles. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Mahias.

M. Pierre Mahias. Mesdames, messieurs, je veux tout d'abord m'associer à la protestation élevée au début de ce débat contre les conditions dans lesquelles se déroule la discussion budgétaire, en particulier l'examen du budget de l'agriculture. La règle du jeu qui nous est imposée est vraiment trop absurde et, dans un domaine aussi essentiel que celui de l'agriculture, on ne peut que le regretter très vivement.

Monsieur le ministre, à l'occasion de la discussion budgétaire, je voudrais vous signaler quelques problèmes particulièrement délicats qui, dans mon département et, semble-t-il, dans l'ensemble de la France agricole, suscitent de grosses difficultés.

Tout d'abord, je vous exposerai le problème de la reprise, en vue de l'exploitation directe, de fermes ou d'exploitations agricoles par des non-agriculteurs.

Sans méconnaître naturellement les droits des propriétaires sur leur fonds, nous sommes obligés de constater qu'il y a là un problème essentiel, puisque les exploitants ruraux expulsés ne retrouvent pas, la plupart du temps, une autre exploitation.

Nous sommes également alarmés, dans le Loir-et-Cher et dans la région Centre-Ouest, par une extension importante des achats ou des locations d'exploitations agricoles par des étrangers. Il y a là un problème réel, car nous voyons, par exemple, des cultivateurs ou des organisations de cultivateurs allemands ou hollandais pratiquer actuellement une surenchère considérable pour l'acquisition d'exploitations agricoles dans le Centre-Ouest. Les conséquences psychologiques en sont graves, monsieur le ministre. Nous savons que vous êtes un Européen convaincu. Or vous devez comprendre que le milieu rural attaché à sa terre est en train de manifester, à l'égard de ce problème, un mouvement d'humeur anti-européen.

Je vous signale également le très vif mécontentement des représentants ruraux et des commissions départementales instituées par l'ordonnance du 27 décembre 1958 pour empêcher les cumuls et les réunions d'exploitants agricoles.

Devant les faits que je viens d'énoncer, ces représentants ruraux ont le sentiment qu'ils siègent dans une commission inefficace et ils ne veulent pas apporter plus longtemps leur caution à une loi qui, ayant pour but de garantir et de protéger l'exploitation familiale rurale, se révèle tout juste capable d'assurer une protection partielle, pour ne pas dire une fausse protection.

Lors de vos auditions devant la commission de la production et des échanges, j'avais soulevé ces problèmes, qui n'avaient d'ailleurs pas atteint à ce moment-là le degré d'acuité qu'ils ont aujourd'hui. Vous aviez bien voulu me répondre que le Gouvernement envisageait une refonte de la législation sur les cumuls. Je serais heureux si vous pouviez à ce sujet nous apporter quelques précisions.

Monsieur le ministre, vous ne serez pas étonné que je vous dise — d'autres collègues vous le diront également — que nous sommes alarmés par le problème de l'équipement des communes.

Nos communes empruntent pour s'équiper, et elles s'équipent parce qu'elles veulent vivre. Un très grand nombre d'entre elles atteignent les limites du possible dans le domaine de l'emprunt.

M. Michel Jacquet. Très bien !

**M. Pierre Mahias.** Nous demandons instamment à l'Etat de faire un effort important en ce qui concerne les subventions en capital.

Nous sommes alarmés de constater que la dotation concernant la voirie agricole est la même en 1962 qu'en 1961. Même avec l'aide du fonds routier, nous ne pourrions sans doute finalement réaliser qu'un programme de voirie agricole inférieur à celui de 1961.

Or, vous savez que notre ambition, affirmée à plusieurs reprises du haut de cette tribune, qui est une ambition humaine, normale, c'est de voir un jour toutes les maisons d'habitation desservies par un chemin goudronné.

Nous éprouvons la même déception en ce qui concerne les adductions d'eau potable. Certes, nous avons noté un effort dans ce domaine, puisque la subvention de l'Etat passe de 200 à 220 millions de nouveaux francs en 1962, ce qui permettra la réalisation d'un programme de travaux de 550 millions de nouveaux francs l'année prochaine, à quoi il convient d'ajouter le concours du fonds national des adductions d'eau. Le montant total des travaux pourra donc atteindre 600 millions de nouveaux francs.

Mais compte tenu de l'augmentation générale du prix des services et des matières premières, nous craignons que le programme de travaux effectivement réalisé soit au plus égal et peut-être inférieur à celui qui a été prévu pour 1961.

Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre — l'excellent rapport de mon ami M. Gabelle aborde ce problème — si en 1962 les conseils généraux seront autorisés comme l'année dernière à prendre la charge morale et financière de nouvelles tranches de travaux, venant s'ajouter au programme des travaux subventionnés par l'Etat, et à négocier des emprunts avec la caisse des dépôts, et, dans l'affirmative, pour quel montant et à quel taux.

Je vous signale que la caisse des dépôts semble répugner à l'octroi de prêts concernant les programmes prévus par les conseils généraux lorsque le taux de la subvention accordée par le conseil général est inférieur à celui de la subvention d'Etat.

Le conseil général de Loir-et-Cher finance ses travaux par une subvention de 30 p. 100, et il semble que la caisse des dépôts mette obstacle à ces prêts si le taux n'est pas, comme celui de l'Etat, de 40 p. 100.

Nous vous demandons également si nous ne pourrions pas utiliser plus qu'il n'est prévu les subventions aux installations particulières.

Dans un très grand nombre de communes, nous arrivons aux dernières tranches d'adduction d'eau, qui concernent naturellement les écarts. Un million et demi de francs le kilomètre de tuyau, cela fait souvent très cher pour ravitailler une ferme située à deux ou trois kilomètres du bourg. Nous aimerions — et quand je dis « nous », je veux dire les maires ruraux — pouvoir inclure l'installation de l'eau à titre personnel, sans raccordement au réseau général, dans certaines fermes très écartées, en ayant la possibilité naturellement de les subventionner.

**M. Michel Jacquet.** Très bien !

**M. Pierre Mahias.** A cette occasion, je veux attirer votre attention sur le prix de l'eau qui devient, pour nos communes, extrêmement lourd. Il est couramment de 120, 150 francs le mètre cube. Certains de nos collègues indiquaient à la commission de la production que dans leur département, il atteint 200 et même 250 francs le mètre cube.

Monsieur le ministre, ne nous faisons pas d'illusion. Dans ces conditions, il arrivera un moment où nous ne pourrions plus installer l'eau dans certaines communes, car des charges aussi lourdes sont impossibles à soutenir pour des personnes âgées, pour des économiquement faibles, pour des retraités. Et cela, d'autant plus que, vous le savez, nous sommes obligés d'imposer un minimum de consommation, de sorte que même pour ceux qui économisent l'eau, la charge est très lourde.

Ne pourrait-on pas envisager la péréquation des prix entre des villes qui ont pu installer l'eau il y a 25 ou 30 ans, et qui l'ont maintenant à 10 ou 15 francs le mètre cube ?

Nous essayons d'équiper et de sauver nos communes rurales ; il faut dans ce domaine nous aider.

Puisque je parle de prix, monsieur le ministre, je veux marquer l'étonnement profond que j'ai éprouvé il y a quelque temps lorsque, examinant avec des techniciens de mon département les nouvelles conventions qui vont lier les syndicats de communes rurales à E. D. F., j'ai constaté qu'il était dit dans une circulaire officielle émanant de ce grand service national que les tarifs d'électricité seraient certainement plus élevés dans les communes rurales que dans les grandes villes.

Alors que l'on nous parle du « nécessaire équipement », de la « décentralisation de nos communes rurales », alors que la loi d'orientation a établi un nouveau principe sur lequel va reposer toute la politique agricole française — la parité — et tout simplement parce que tous les Français sont égaux devant la loi et devant les différentes charges de la nation, il y a vraiment là, monsieur le ministre, un paradoxe insoutenable.

J'aborde maintenant la question des zones spéciales d'action rurale, dont la création est prévue par les articles 20, 21 et 22 de la loi d'orientation agricole du 5 août 1960.

L'article 21 détermine les critères auxquelles doivent répondre ces zones : sous-aménagement, surpeuplement à l'égard des besoins prévisibles de l'agriculture, exode des jeunes ruraux. Ces critères sont réels et valables pour de nombreuses régions rurales.

Vous me permettez de penser que certaines régions du Perche, par exemple, sont exactement dans la situation définie par la loi.

A ces régions vous promettez une priorité dans les investissements publics, l'installation de petites unités industrielles, un effort sur le plan de l'équipement rural et de l'équipement touristique, une priorité pour l'équipement scolaire et la formation professionnelle.

D'après le rapport de notre rapporteur général du budget, deux régions en France bénéficient de la création de zones spéciales d'action rurale, la Bretagne et le Massif central.

Monsieur le ministre, la région que je représente répond aux critères définis par la loi ; elle en demande les avantages.

Nous sommes très heureux que les Bretons, par la vivacité de leur caractère et de leurs manifestations, aient gagné, mais nous nous apercevons chaque jour davantage que si les Bretons ont gagné pour la Bretagne, ils n'ont pas gagné pour l'ensemble de la France rurale.

Monsieur le ministre, poser le problème rural, c'est poser un vaste problème d'aménagement du territoire à l'échelon rural et dans une optique rurale.

Notre but, qui je le suppose est aussi le vôtre, c'est le maintien du maximum de familles d'exploitants sur la terre de France avec un revenu suffisant. Cette excellente formule est extraite du livre de M. Louis Leroy, *Le ruralisme*. Mais la mécanisation, la concentration des entreprises libèrent chaque jour davantage la main-d'œuvre rurale. Surtout, comme l'a si bien montré Alfred Sauvy, le transfert se fait malheureusement par les jeunes.

Pour vivre, il faut partir. Par conséquent, monsieur le ministre, il faut partir.

Mlle Dienesch établissait excellemment tout à l'heure un tableau des besoins de l'enseignement technique qui devra être à la fois un enseignement agricole pour ceux qui pourront rester sur place, fidèles à leur terre, mais aussi, un enseignement industriel, qui permettra aux jeunes ruraux de trouver dans l'industrie du travail qualifié.

A propos d'enseignement agricole, monsieur le ministre, pensez-vous que nous pourrions voir construire le lycée agricole du Loir-et-Cher prévu à Arcines ? J'ai constaté qu'en 1961, l'Eure, la Haute-Vienne et les Ardennes avaient été retenus dans le programme des lycées agricoles. Nous voudrions savoir quand le nôtre verra le jour.

Il paraît, monsieur le ministre — c'est, en tout cas, ce qu'écrit M. le rapporteur général du budget — que vous n'aimez pas les usines cantonales.

Nous, monsieur le ministre, nous les aimons bien et nous les appelons de tous nos vœux, car nous savons qu'à côté de la politique rurale et de l'expansion rurale nécessaire, nous ne saurons le monde rural — et vous êtes le ministre de ce monde rural — que par la décentralisation industrielle, la décentralisation scolaire, la construction de logements et la décentralisation des loisirs et de la culture.

Il faut que vos services, l'ensemble des services qui s'occupent de ces problèmes, soient présents pour les années qui viennent, par département, par arrondissement, par canton, les chiffres de la population rurale active qui va être dégagée par la mécanisation et la concentration, et que vous prévoyiez dès maintenant comment ces hommes et ces femmes pourront travailler sur place.

Mon département a une densité de 41 habitants au kilomètre carré. Si l'on ôte — statistiquement s'entend — les trois grandes villes de ce département, nous tombons à une densité de 16 habitants au kilomètre-carré. Monsieur le ministre, le désert est là.

Nous allons être associés dans le Marché commun avec des pays dont vous connaissez les hautes densités au kilomètre carré.

Il y a là un très grave danger. Nous devons occuper notre territoire et vous êtes le ministre des quatre cinquièmes du territoire et de 40 p. 100 de la population française.

Il faut nous dire ce que vous voulez que nous fassions, ce que vous voulez faire. Ou bien, il faut abandonner la terre et regrouper les hommes dans les villes — et alors il faut préparer les structures et aussi les sacrifices financiers de l'Etat — ou bien, vous voulez que le maximum de population reste fidèle à la terre. Pour cela il faut aménager au plus vite le territoire français et donner les possibilités de travail, de logement, de loisir, de culture à ceux qui veulent rester fidèles à cette terre.

Notre choix est fondé sur des raisons économiques, certes, mais également sur des raisons démographiques. M. Jean-François Gravier a très bien noté que, pour que la France continue à voir la poursuite de l'expansion de sa démographie, il faut qu'une très grande partie de la population reste fidèle aux petites villes et aux communes rurales.

Mais notre choix est aussi politique et spirituel, car nous avons en France le type sociologique de « l'homme rural » qui n'existe pas dans la plupart des pays anglo-saxons et même assez peu en Europe occidentale. Cet « homme rural » est le fruit d'une civilisation rurale deux fois millénaire. Nous ne voulons pas voir périr cette civilisation.

Elle est nécessaire à la France, à l'Europe occidentale. Nous nous battons pour elle. Dites-nous que nous pouvons compter sur vous dans cette bataille. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Christian Bonnet.

**M. Christian Bonnet.** Monsieur le ministre, j'ai lu ces jours derniers dans la presse, et dans une presse généralement considérée comme sérieuse et bien informée, que les experts du plan avaient, en ce qui concernait les prix agricoles, arrêté une position qui, au regard des difficultés que connaît actuellement le monde agricole, apparaît comme une véritable provocation.

Il s'agirait, en effet, de rien moins que maintenir pendant toute la durée du quatrième plan les prix agricoles au niveau qui est le leur aujourd'hui, exception faite, disaient, pour la viande de bœuf dont les prix d'objectifs seraient augmentés de quelque 10 p. 100 pendant la durée de réalisation de ce quatrième plan.

Sur ce point très précis, je souhaiterais savoir, monsieur le ministre, quelle est votre propre position, si vous espérez pouvoir contenter celle des experts, à supposer, ce que j'imagine, qu'elle ne soit pas la vôtre.

Mais quels que soient les efforts que vous pourrez déployer sur le terrain des prix, j'ai le sentiment qu'il sera peut-être plus facile pour vous d'obtenir des résultats dans le domaine social, motif pris de ce que les incidences des mesures qui pourraient être prises pour parvenir à cette parité sociale — au demeurant plus facile à définir que la parité économique — seraient moindres sur le niveau des prix sur lequel les yeux du Gouvernement sont toujours fixés.

Il s'agit là pour une large part d'une tâche utile de solidarité nationale, et je souhaiterais savoir si vos préoccupations sont bien à dominante sociale, comme on le souhaite dans nombre de milieux agricoles.

Enfin, je voudrais dire rapidement quelques mots de ces zones spéciales d'action rurale; qu'évoquait à l'instant M. Mahias. En réalité, elles sont appliquées jusqu'ici à deux secteurs qui ont un retard particulièrement marqué à combler.

Je me suis attaché, pendant toute la durée de ce débat budgétaire, à dire à un certain nombre de ministres — qui paraissent en avoir entendu parler assez rarement — ce que peut être une zone spéciale d'action rurale et en quelles priorités elle s'analyse. Je sais que vous êtes très conscient de ces priorités.

Je voudrais seulement marquer qu'à côté de priorités de caractère financier, il y a des priorités de caractère humain et des aménagements de caractère technique.

Des priorités de caractère humain: je veux dire par là qu'il ne suffira pas de donner à une zone spéciale d'action rurale une priorité pour l'attribution de crédits en matière de remembrement, par exemple, si on ne met pas à sa disposition des ingénieurs qui pourront faire progresser les travaux de remembrement.

Aménagements d'ordre technique: je veux dire par là que si nous constatons un report de 17.788.000 nouveaux francs de 1961 sur 1962, au titre de l'habitat rural, c'est très vraisemblablement parce que les normes actuelles de l'habitat ont été conçues en fonction des citadins et sont peu applicables aux nécessités du monde rural.

Je souhaiterais que, sur ce plan, vous preniez contact avec M. le ministre de la construction de façon à définir des normes plus adaptées aux besoins de ce même monde rural.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations que j'avais à présenter. Je me suis efforcé de le faire très rapidement pour ne pas excéder le temps qui m'était imparti dans un débat qui n'est peut-être déjà, à vos yeux, que trop long. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Fourmond.

**M. Louis Fourmond.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, pour ne pas allonger ce débat concernant le budget de l'agriculture dont il a déjà été beaucoup parlé au cours des discussions précédentes, je me bornerai à vous poser quelques questions précises.

Je pense, monsieur le ministre, que vous pourriez prélever sur votre budget quelques crédits pour continuer à financer les expériences de la culture du chanvre qui a été entreprise dans un département de l'Ouest en vue de la production de la pâte à papier.

En 1840, 176.000 hectares de chanvre couvraient la France; aujourd'hui il y en a moins de 2.000.

Nous importons pour plus d'un milliard de francs de pâtes à papier. Pour certaines productions agricoles nous sommes excédentaires. En favorisant la culture du chanvre, vous gagnerez sur plusieurs tableaux: premièrement, celui des importations de pâtes à papier, et les expériences en cours démontrent que nous sommes prêts d'aboutir; deuxièmement, vous ralentirez certaines productions agricoles qui engorgent les marchés; troisièmement, vous donnerez, aux cultivateurs qui auront osé, une meilleure rentabilité de leur terre, le chiffre d'affaires réalisé à l'hectare est de 1.710 nouveaux francs. La marge bénéficiaire, comparée à celle du blé, est supérieure, semble-t-il, de 15 à 20 p. 100.

Cette opération n'est pas négligeable, et je suis à votre disposition, monsieur le ministre, pour vous apporter toutes précisions utiles.

Ma deuxième question concerne les réservations de production agricole.

Dans ce domaine également, vous pourriez prélever quelques crédits pour l'étude de ce dossier.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, ce n'est pas toujours la grande exploitation, ce n'est pas la culture industrialisée, par rapport à la culture familiale, qui est forcément la plus rentable.

Si vous mettiez à l'étude ce projet de réservation, vous constateriez que le jour où vous n'aurez plus en face de vous que quelques grosses affaires qui monopoliseront les productions agricoles, il sera difficile de lutter contre elles, en raison de leur nombre restreint, qui facilitera l'entente et l'application de leurs prix.

Si vous accordiez aux exploitations agricoles dites familiales — encore qu'il faudrait savoir où une telle exploitation commence et finit, mais je n'insiste pas sur ce point — la priorité à l'égard de certaines productions, vous auriez concouru à maintenir à la terre un certain nombre de jeunes agriculteurs et à rendre plus viables leurs exploitations.

Au cours des débats du mois de juillet dernier, j'ai demandé à votre prédécesseur d'intervenir auprès de M. le ministre des postes et télécommunications afin que fussent augmentés les crédits affectés aux téléphonistes des zones rurales. Je vous demande, monsieur le ministre, de reprendre cette question.

Enfin, sans vouloir mettre en cause nominativement certains groupes militaires qui ont mis en pratique, à la suite de la demande que j'avais formulée, la consommation du beurre dans l'armée — décision que nous avons accueillie avec plaisir — j'ai appris avec regret que la plupart du temps le beurre consommé provenait d'importations de Suède.

Monsieur le ministre, je pense que dans ce domaine aussi une intervention de votre part auprès de votre collègue des armées s'impose dans l'intérêt de votre département ministériel et aussi de l'agriculture.

Enfin, je terminerai en vous demandant de faire venir en discussion à cette session le projet de loi sur le cumul des exploitations, tant attendu, en particulier par les exploitants de l'Ouest, et qui évitera de détruire ce qui est leur raison de vivre. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Bayou. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

**M. Raoul Bayou.** Mesdames, messieurs, peut-on, dans le laps de temps réduit qui nous est imparti et dans les difficiles

conditions de travail qui sont imposées à l'Assemblée, étudier valablement un budget aussi vaste que celui de l'agriculture ? Cela n'est pas possible. Aussi bien dois-je, au nom du groupe socialiste, protester contre de pareilles méthodes, souhaitant que nos remarques contribuent à percer la hautaine indifférence du pouvoir.

C'est dimanche. Des devoirs impérieux ont appelé bon nombre de nos collègues dans leur circonscription. Par ailleurs, les rapports sont arrivés tardivement, malgré le dévouement des rapporteurs. L'agriculture continue à être le parent pauvre, placé en fin de semaine et en bout de table.

Qui ne se souvient également de nos dernières discussions sur les prix agricoles ? La tentative du Gouvernement de duper la paysannerie sur ce sujet primordial pèse sur nos travaux où l'on doit déplorer deux grands absents : l'indexation des prix agricoles et l'organisation, rationnelle des marchés dans les cadres national et international.

Quoi qu'il en soit, nous devons tenter de nous faire une opinion loyale sur le budget qui nous est présenté.

Notons d'abord une augmentation sensible du nombre d'emplois à peu près dans toutes les branches : services vétérinaires, enseignement, répression des fraudes, génie rural, eaux et forêts, I. N. R. A.

La prime de recherches est versée, comme nous le réclamions : c'est bien. En revanche, il semble que l'inspection des lois sociales en agriculture et l'ensemble de l'administration des affaires sociales agricoles soient maintenus, sur le plan moral et sur le plan matériel, dans une situation mineure au regard des administrations homologues non agricoles. Nous souhaitons que ce retard disparaisse dès ce budget.

Deux problèmes nous préoccupent au premier chef : les adductions d'eau et l'électrification. L'examen du budget fait, certes, apparaître un crédit de quelque 240 millions de nouveaux francs concernant les adductions d'eau, ce qui permettra d'engager l'année prochaine des travaux d'un montant de 600 millions de nouveaux francs. Cela est insuffisant et il a fallu dans plusieurs départements que les conseils généraux votent des rallonges substantielles pour effectuer les travaux urgents. C'est assez dire que cet effort supplémentaire est souvent demandé aux départements les plus pauvres et les plus désertés.

Il faudra une vingtaine d'années pour terminer le programme national. Si l'on n'y prend garde, lorsqu'il sera réalisé, les paysans, lassés d'attendre, seront partis. De l'argent aura été dépensé en pure perte, qui aurait été le bienvenu quelques années auparavant et aurait évité l'exode.

La même remarque s'applique en matière d'électrification. A plusieurs reprises, notre camarade Regaudie est intervenu à cette tribune pour défendre le fonds d'amortissement des charges d'électrification. Il lui fut répondu l'année dernière par M. Giscard d'Estaing que l'Etat ne devait plus continuer l'errement de participer aux investissements par des annuités de remboursement, mais seulement consentir des subventions en capital.

Or, si nous en croyons les informations qui nous sont données sur l'équipement de la Bretagne, le financement en serait assuré par des prêts de la caisse de crédit européen, remboursés avec des annuités de l'Etat. C'est exactement ce que nous demandons, le fonds d'amortissement n'ayant d'autre intérêt que d'assurer le rôle de caissier coordonnateur indispensable. Nous approuvons donc ce qui est réalisé en Bretagne et demandons qu'un système analogue puisse être mis au service de l'équipement rural dans toutes les régions.

Je n'insiste pas sur l'avantage de la dépense ainsi réalisée avec le crédit qui permet d'obtenir plus rapidement les améliorations souhaitées.

Nous approuvons aussi l'effort réalisé en matière d'habitat rural et en faveur des migrants, encore qu'il nous paraisse assez timide.

Si nous voulons adoucir la condition des paysans d'âge mûr, il faut, certes, leur accorder la parité absolue en matière sociale en permettant leur accession à une retraite correcte et la couverture normale en matière de maladie. Mais, pour les jeunes, il faut aller plus loin en envisageant une réforme agraire par la redistribution des terres abandonnées...

**M. René Schmitt.** Très bien !

**M. Raoul Bayou.** ...et l'octroi de larges possibilités de modernisation des moyens de culture. Cela s'est fait ailleurs ; cela peut se réaliser chez nous.

Nous notons un effort certain en ce qui concerne le stockage et la transformation des produits agricoles, encore que nous

ayons quelque difficulté à connaître la ventilation de ces sommes vraiment trop modestes si l'on veut organiser valablement et solidement les marchés.

Les crédits alloués à la voirie rurale sont insuffisants au regard des travaux énormes qui restent à accomplir dans ce domaine. La France, pays de l'essence la plus chère du monde, devrait répartir intégralement le produit du fonds routier. Quelle belle œuvre elle pourrait alors réaliser ! Nous sommes loin du compte.

Nous saluons, bien entendu, les crédits affectés à la propagande pour le vin, en regrettant qu'ils soient contrebalancés par ceux qui sont prévus, par ailleurs, en faveur d'organismes qui, confondant l'usage et l'abus, la lutte antialcoolique, que nous approuvons, et la campagne antivin, que nous dénonçons, découragent non seulement le consommateur français, mais aussi l'éventuel client étranger.

Cela est grave à l'heure du Marché commun. Cela est nettement antinational, autant que la faiblesse de la répression des fraudes à nos frontières. Le vin dit français, vendu de ce fait hors du territoire national, dessert trop souvent notre produit, dont la qualité au départ est pourtant certaine.

**M. Jean Durroux.** Très bien !

**M. Raoul Bayou.** Cette falsification nettement nocive doit être impitoyablement détectée et punie.

Puisque je parle du vin, je vous rappellerai, monsieur le ministre — et personne n'en sera étonné — que la récolte déficitaire de 1961, augmentée des stocks de report, permettra d'équilibrer les ressources et les besoins et ne vous donnera, par conséquent, pas de souci majeur. Ce n'est pas une raison pour croiser les bras. Au contraire, il faut profiter du répit que vous accordez à la nature pour régler à froid les problèmes qui demeurent malgré tout posés.

**M. Edgard Pisani, ministre de l'agriculture.** C'est sûr.

**M. Raoul Bayou.** Il faut donc revoir la politique viticole de ces deux dernières années après son rodage, en corrigeant les dispositions qui ont griné. Il convient d'y apporter les modifications qu'exigent les lacunes qui s'y sont révélées et de penser quelques plaies, œuvre d'un pouvoir souvent trop dur pour la viticulture.

Il importe d'abord de liquider les séquelles du passé. Il faut étudier rapidement le problème du hors-quantum des viticulteurs qui n'ont pu bénéficier du stock de sécurité parce que isolés et ayant moins de 100 hectolitres à stocker. On ne peut leur tenir rigueur de leur pauvreté. Il faut régler rapidement leur situation dans un évident souci de justice.

Il faut ensuite, dans un second temps, penser à ceux qui, pour des raisons qui leur sont propres, n'ont pas mis leur vin au stock de sécurité.

Comme je vous l'ai déjà écrit tout dernièrement et comme vous l'ont demandé, je crois, les associations viticoles, la possibilité de passer de nouveau des contrats de stockage serait la façon la meilleure et la plus légale de permettre à ces vins de revenir éventuellement dans le quantum. De plus, le Gouvernement se reconstituerait une masse de manœuvre bien préférable aux importations de vin étranger auxquelles vous ne devez pas faire appel tant qu'il reste un seul litre de vin français disponible.

**M. Jean Durroux.** Bien sûr !

**M. Raoul Bayou.** Il est nécessaire de repenser complètement le décret du 16 mai, banal et dangereux.

Il faut :

Premièrement, revenir à l'esprit du code du vin en matière de législation viticole et reprendre les idées d'Edouard Barthe ;

Deuxièmement, permettre l'accès au stock de sécurité à tous les viticulteurs dont les vins remplissent les normes exigées par le souci de la qualité ;

Troisièmement, continuer une politique de construction de cuverie de stockage, de manière que puisse être constitué un stock régulateur de 8 millions d'hectolitres ;

Quatrièmement, organiser le marché par la création d'une société d'intervention professionnelle ;

Cinquièmement, promouvoir une véritable politique d'exportation des vins de France, qui permettra de conserver les marchés actuels et d'en conquérir de nouveaux.

Il ne faut plus que l'exportation soit uniquement l'exutoire occasionnel d'une récolte excédentaire dont seuls les viticul-

teurs font les frais par des ventes à des prix de 20 nouveaux francs l'hectolitre qui couvrent à peine la moitié du prix de revient.

Nous éviterons ainsi que l'on revioie une situation analogue à celle que nous connaissons aujourd'hui où les exportations risquent d'être nulles en raison de l'absence de quantités hors quantum disponibles.

Cette organisation est d'autant plus urgente que nos partenaires italiens du Marché commun voient leur Gouvernement faire des efforts considérables pour l'exportation des vins. Prenez exemple sur lui. La viticulture vous le réclame d'urgence.

Il faut ensuite promouvoir une réelle politique de qualité en supprimant tous les vins, notamment ceux de cépages prohibés dont, selon les propres déclarations du Gouvernement, 35.000 hectares existent encore. Appliquez la loi avec rigueur dans ce domaine et empêchez la commercialisation de ces vins dont la production avoisine trois millions d'hectolitres.

Supprimez le sucrage clandestin des vins d'appellation contrôlée et celui, autorisé ou non, des vins de consommation courante. Pour cela, commencez par tenir les promesses faites par le Gouvernement, cet été, en rétablissant l'exercice fiscal des sucres.

Pratiquez pour la viticulture, comme pour les autres productions agricoles, des prix moyens normaux établis en application de la loi d'orientation, ce qui est loin d'être le cas à l'heure actuelle.

Obtenez de M. le ministre des finances un allègement sérieux de la fiscalité qui pèse sur le vin et qui est la plus aberrante de celles qui frappent une denrée agricole. Obtenez, enfin, du Premier ministre que cesse la propagande officielle de dénigrement injuste qui, je le disais tout à l'heure, nous fait un tort considérable dans le monde parmi nos clients traditionnels ou éventuels.

Supprimez les importations en franchise de droits du Maroc et de la Tunisie, dont l'introduction sur le marché intérieur pèse lourdement et uniquement sur les viticulteurs français en augmentant leur hors quantum d'un volume équivalent à celui des vins importés. Si le Gouvernement tient, pour des raisons de haute politique, à continuer ces importations, que la charge en soit alors supportée par l'ensemble de la nation.

J'ajoute qu'en l'absence d'une caisse de calamités agricoles dont on ne trouve nulle part trace dans le budget et que vous auriez pu amorcer avec les 12 milliards qui ont été pris sur le fonds d'assainissement en 1958, il est nécessaire de prévoir pour les sinistrés des allègements et même l'exonération du hors quantum, sans parler de toutes les autres compensations conférées par la loi.

Monsieur le ministre, j'aurais pu traiter quelques autres points importants, comme celui de la péréquation des transports. Mais le temps est, bien sûr, limité.

Qu'il me soit permis de conclure en souhaitant que, contrairement à l'un de vos prédécesseurs, vous comptiez davantage sur de bonnes lois que sur la lune rousse pour résoudre les problèmes agricoles et viticoles, en sauvegardant cette exploitation familiale qui doit demeurer la base même de notre agriculture, enfin admise sur un plan d'égalité dans la vie nationale. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Deschizeaux.

**M. Louis Deschizeaux.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, vous ne me pardonnez pas d'aborder à cette heure-ci la discussion des problèmes techniques. Je me contenterai donc de présenter quelques considérations générales sur l'aspect politique de ce budget, considéré, bien entendu, dans l'optique de l'opposition.

Il faut rendre à César ce qui appartient à César. Je veux dire, pour commencer, qu'il me paraît injuste de ne pas reconnaître l'effort financier qui a été accompli.

Vous avez enfin accordé à l'agriculture — sous la pression — mais vous avez accordé un nombre respectable de milliards. Vous avez aussi accompli ou amorcé quelques réformes intéressantes, notamment celle du F. O. R. M. A., que l'on a évoquée tout à l'heure, réforme qui peut être riche de conséquences. Enfin, dans le domaine de la sécurité sociale, le Gouvernement mérite des éloges pour ce qu'il a fait en faveur des agriculteurs. Voilà pour les louanges.

Monsieur le ministre, vous êtes de la dernière vague ministérielle et vous êtes arrivé rue de Varenne précédé d'une réputation flatteuse.

Le 4 juillet, dans un discours-programme prononcé au Sénat, vous avez tenté d'analyser les causes profondes de la crise agricole.

Les paysans, avez-vous dit en substance, sont encore trop individualistes et trop routiniers. Le Parlement s'est montré

souvent, dans le passé, plus soucieux d'électoratisme que d'efficacité. Quant aux gouvernements — tous les gouvernements qui se sont succédé — ont aussi à répondre de l'état de choses actuel, ayant préféré administrer des calmants plutôt que de s'attaquer à la cause du mal. Les responsabilités sont donc partagées et l'agriculture ne se remettra que très lentement parce que le mal est chronique.

Monsieur le ministre, j'ai essayé de traduire fidèlement votre pensée.

Cependant M. le Premier ministre...

**M. Jean Durroux.** Ce n'est pas la même chose.

**M. Louis Deschizeaux.** Non, mais le Premier ministre, s'agissant de la crise agricole, n'a pas craint les prises de position abruptes.

Il a voulu, de son côté, dire sans ménagement ce qu'il pensait et son langage a été à peu près celui-ci :

« Notre politique agricole découle de notre politique générale. L'idée-forcée qui doit nous conduire est de ne rien faire qui puisse entraîner une augmentation du prix de la vie à l'intérieur et qui risque de nuire à notre exportation, laquelle conditionne le relèvement. »

Ces propos sont sévères mais ils ont le mérite de la franchise.

La profession agricole ne demande pas au Gouvernement de manifester à son égard des sentiments de charité. Mais elle dit qu'une logique qui se veut rigoureuse devrait tenir compte d'un fait qui est essentiel, de la vérité évidente que je vais rappeler.

Hier, le paysan pouvait vivre, à la rigueur, sur son exploitation, en autarcie. On pouvait — ce n'était pas équitable, mais c'était possible — concevoir de lui faire payer le prix de la prospérité. Il n'en va plus de même aujourd'hui. Les choses ont changé et la non-rentabilité du travail agricole, qui pendant un demi-siècle a été le dogme, la pierre angulaire de la politique de tous ces ministres qui présidaient avec aisance les comités agricoles et distribuaient les Mérites agricoles, mais qui se montraient fort laudres à l'égard de la paysannerie, cette non-rentabilité du travail agricole est une théorie qui date — je m'excuse de vous le dire — du siècle dernier. Le paysan ne travaille plus pour sa consommation personnelle. Il achète et il vend. Voilà le fait nouveau qui domine la crise de l'agriculture. L'agriculteur a, comme l'industriel, un prix de revient qui lui interdit de vendre à perte. En vertu de quoi, si vous voulez faire du dumping, en faveur de l'exportation, au détriment de l'agriculture, non seulement vous commettez une injustice sociale, mais vous n'êtes pas réalistes. Votre système pêche par la base, parce que l'agriculteur moderne est le client forcé de ses fournisseurs d'engrais, de machines, d'électricité, etc., et qu'il lui est impossible de travailler à perte, parce qu'il lui faut bien, tôt ou tard, rembourser ses dettes.

Les agriculteurs, croyez-moi, n'ont pas mauvaise conscience à l'égard des producteurs industriels. Ils n'ont pas mauvaise conscience non plus à l'égard de la ménagère qui s'en va chaque matin au marché remplir son filet à provisions et qui fait — hélas ! hélas ! — monter le S. M. I. G. sans faire gagner un sou de plus au travailleur rural.

Faut-il le rappeler une fois de plus ? La France a les prix alimentaires à la production les plus bas d'Europe. Ce ne sont pas les agriculteurs qui grèvent les prix de revient industriels et les budgets des familles. Les pays européens qui nous concurrencent paient leur blé, leur viande et leur lait plus cher que nous. M. le Premier ministre fait donc, économiquement parlant, un raisonnement erroné sur lequel se trouve basée malheureusement toute une politique agricole de non-rentabilité du travail agricole qui date de grand-papa. (Très bien ! très bien !)

Pour vous, monsieur le ministre, l'optique a été un peu différente. Il faut en arriver, nous dites-vous, si l'on veut redresser la situation, à une agriculture « concertée ». Que l'agriculture soit concertée ou même planifiée, j'y consens. Mais les remèdes que vous proposez ne produiront pas les effets que vous en attendez avant très, très longtemps. Votre erreur psychologique est de croire que les producteurs attendront.

Quant à certaines opérations, qui relèvent davantage de la chirurgie que de la médecine, dans un pays comme le nôtre qui a le respect de la personne, elles sont rendues très difficiles. Ce que vous avez dit de la petite propriété s'inspire d'un matérialisme historique assez dur. Sans doute, aucun tabou ne doit protéger le petit lopin de terre lorsqu'il tend à perpétuer l'atavisme de l'homme à une terre qui ne le nourrit pas. Mais, si la petite propriété est théoriquement appelée à disparaître, que vont devenir, monsieur le Premier ministre, les petits propriétaires ? Qu'allez-vous faire de ces millions de serfs — car vous avez parlé de servage — que vous voulez émanciper ?

C'est cela qu'il faut nous dire. Beaucoup sont âgés. Comptez-vous faire un ouvrier d'usine, monsieur le ministre, du paysan breton qui vous a invité à trinquer ?

Les réformes de structure sont nécessaires. Mais M. Khrouchev lui-même s'aperçoit que la vie est plus forte que l'utopie kolkhoziennne. Lorsque, par ses dimensions et par des méthodes de travail, qui sont dépassées, l'exploitation rurale ne peut plus soutenir la concurrence, sa disparition — c'est certain — est prévisible.

Mais comment s'opérera le dégagement ? C'est ce que vous ne nous dites pas, et c'est cependant l'essentiel.

Mais quelles espérances nous apportez-vous ? Des améliorations dans les structures, qui seront la conséquence d'une modification du droit successoral ? Des dispositions qui favorisent le remembrement ? L'entrée en scène des groupements de producteurs ? La promesse de remettre en ordre les circuits commerciaux ? Un effort en faveur de la commercialisation et de la normalisation des produits, dans le sens de la qualité ? Des démarches, enfin, sur le plan international, pour obtenir de nos partenaires du Marché commun qu'ils se décident à appliquer les accords et pour qu'ils deviennent, pour nous, de meilleurs clients ? Tout cela n'est pas négligeable. Mais, dans l'immédiat, quoi ?

L'amélioration décisive qui, vous le savez, s'impose à très brève échéance, où est-elle ?

Oui, vous le sentez, monsieur le ministre, si l'offensive des tracteurs s'est arrêtée, si les urnes électorales ne brûlent pas, vous n'en aurez pas moins, dès demain, devant vous, des hommes résolus à obtenir les moyens de leur survie et qui se battent le dos au mur. Vous ne temporiserez plus. Vous n'étuderez plus le dialogue sur cette question capitale : les prix.

Sur ce point, comme sur les autres, vous avez préféré ignorer les « intermédiaires » que nous sommes et négocier avec la profession. (*M. le ministre de l'agriculture fait un geste de dénégation.*)

Je parle du Gouvernement, monsieur le ministre.

C'est une conception qui ne se justifie, en régime parlementaire, qu'à la condition d'avoir, au moins, l'avantage de l'efficacité. Ce n'est pas le cas. Vous avez échoué. Les agriculteurs pensent que la négociation qui leur a été offerte n'était qu'une négociation en trompe-l'œil. Comme tout le monde, ils savent que le Gouvernement ne se plaît guère à négocier, qu'il préfère « octroyer ». Le malheur est qu'en l'occurrence le Gouvernement est décidé à octroyer le moins possible et qu'il refuse même d'honorer une traite qu'il a acceptée l'an dernier en promulguant la loi d'orientation agricole.

**M. Raoul Bayou.** Très bien !

**M. Louis Deschizeaux.** Ceux qui lui présentent maintenant cette traite ont eu pendant quelque temps la naïveté de penser qu'une loi était une loi et qu'un engagement pris devant être un engagement tenu.

Ils exigent aujourd'hui qu'on fasse passer dans les faits ce principe de la parité, reconnu par la loi d'orientation agricole. Ne vous y trompez pas, monsieur le ministre. Le problème est avant tout un problème de prix et il n'existe à ce problème aucune échappatoire.

Je termine, monsieur le ministre, en vous disant que vous serez un grand ministre de l'agriculture, non pas parce que vous êtes un théoricien très intelligent, mais parce que vous serez, je l'espère pour vous, un ministre réaliste et même opportuniste. Car l'opportunité qui vous sollicite n'est pas autre chose que la survie de notre agriculture. Or le « demain » que vous nous proposez sera, nous en sommes convaincus, un « trop tard ».

Mais les paysans ne se résigneront pas à mourir pour que s'ouvre devant la génération future je ne sais quelle terre promise. C'est dans la lutte pour la parité qu'ils ont pris conscience d'eux-mêmes. Ils ont pris conscience de leur force, de la solidarité avec eux des masses laborieuses et de la nation tout entière qui leur apportent leur soutien. Vous verrez que ces hommes iront jusqu'au bout. (*Applaudissements à l'extrême gauche, au centre gauche et à droite.*)

**M. le président.** La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1962 (n° 1436) (deuxième partie) (rapport n° 1445 de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) :

Agriculture (suite) :

Agriculture (annexe n° 6. — M. Gabelle, rapporteur spécial ; avis n° 1459 de M. Charpentier, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1487 de Mlle Dienesch, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) (enseignement agricole) ;

F. O. R. M. A. (annexe n° 7. — M. Voisin, rapporteur spécial ; avis n° 1459 de M. Grasset-Morel, au nom de la commission de la production et des échanges).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion du fascicule budgétaire inscrit à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à midi trente minutes.*)

*Le Chef de service de la sténographie  
de l'Assemblée nationale,  
RENÉ MASSON.*

(Le compte rendu intégral des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)